



Les associations de combattants démobilisés en République Démocratique du Congo : Dynamiques locales et synergies internes

AVANTAGES ET LIMITES D'UNE APPROCHE COLLECTIVE
DE LA RÉINTÉGRATION



Natacha Lemasle

© 2011 Banque internationale pour la reconstruction et le Développement / Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Téléphone : 202-473-1000
Web : www.worldbank.org, www.tdrp.net
Tous droits réservés

Cette étude a été produite dans le cadre du Programme transitionnel de démobilisation et réintégration (TDRP). Les observations, interprétations et conclusions qui y sont exprimées présentées ici sont uniquement celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale ni des pays que ceux-ci représentent, ou bien les vues des bailleurs du TDRP.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données citées dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent rapport n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Droits et licences

Pour tout renseignement sur les droits et licences concernant cette étude, envoyez votre demande, par courrier, à l'adresse suivante : Office of the Publisher, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; par télécopie, au 202-522- 2422 ; ou par courriel à l'adresse : pubrights@worldbank.org.

Couverture : Duina Reyes
Photos: Natacha Lemasle



Programme transitionnel de démobilisation et réintégration

Les associations de combattants démobilisés en République Démocratique du Congo : Dynamiques locales et synergies internes

Avantages et limites d'une approche collective de la réintégration

Natacha Lemasle

Table des matières

Remerciements	v
Abréviations et Acronymes	vi
Résumé Exécutif	1
Introduction	3
a. Contexte et objectifs de l'étude.....	3
b. Méthodologie et limitations potentielles	4
I. Dynamiques locales de la création d'associations de démobilisés	7
A. Les influences extérieures dans la création d'associations de démobilisés	7
1. Le rôle des agences exécutives : création et accompagnement des associations	7
2. Les plateformes : des associations d'associations.....	8
B. S'associer ou ne pas s'associer ? Typologie des associations de démobilisés	9
1. S'associer pour s'entraider financièrement : les associations-mutuelles	9
a. Objectif : faire face à la maladie, au deuil et aux frais scolaires	10
b. Pratique : la majorité des associations comportent (et se limitent à) la dimension d'entraide sociale	10
2. S'associer pour créer des revenus : les associations - petites entreprises.....	11
a. Création de revenus : un objectif rarement atteint	11
b. L'augmentation des revenus individuels, à défaut de la création de revenus collectifs	12
c. L'accès à l'emploi individuel.....	12
d. Les obstacles aux activités productives et commerciales des associations	13
3. Ne pas s'associer : pourquoi choisir de rester à l'écart des associations ?	13
a. Méfiance	13
b. Crainte du manque d'efficacité	14
c. Difficulté d'accès aux associations existantes.....	14
d. Autres opportunités, autres choix.....	14
C. Enregistrement officiel ?	14
1. Le cadre légal : une procédure complexe et onéreuse.....	14
2. Pourquoi s'enregistrer ?	16
a. Éviter de susciter la suspicion.....	16
b. Accéder à l'aide	16
c. Recourir au microcrédit : une pratique très rare.....	17

A. Influence du contexte local pour la réintégration : des différences régionales mais partout une certaine méfiance à l'égard des démobilisés	18
B. Quels outils de socialisation entre démobilisés et membres de la communauté ?	19
1. Rôle des ONG locales et agences exécutives	19
a. Faire le lien entre démobilisés et associations existantes.....	19
b. Encourager les associations de démobilisés à l'ouverture aux membres de la communauté.....	19
c. Les formations : des lieux de socialisation	20
2. Importance des liens personnels antérieurs à la guerre	20
C. Associations regroupant démobilisés et membres de la communauté : quels bénéfices mutuels ?	21
1. Membres de la communauté : force de travail et ressources apportées par les démobilisés	21
a. Main d'œuvre et matériel.....	21
b. Opportunités nouvelles dans un contexte économique difficile.....	22
2. Démobilisés : accès aux moyens de production	22
III. Les dynamiques internes des associations : quelle gouvernance et quelles fonctions ?.....	23
A. Membership et gouvernance interne des associations de démobilisés.....	23
1. Hiérarchies de guerre et leadership en temps de paix	23
2. Gouvernance et transparence	24
a. Des préoccupations centrales pour les membres.....	24
b. La pratique : élections et répartition des responsabilités, une approche pragmatique.....	24
B. Les associations : au-delà des fonctions économique et d'entraide	25
1. Gestion des conflits	25
a. Résolutions des conflits internes	25
b. Médiation entre combattants démobilisés et membres de la communauté.....	26
2. Participation à la vie de la communauté	26
a. Un souci de se rendre utile à la communauté pour améliorer l'image des démobilisés	26
b. Les limites de la participation à la vie de la communauté: la réintégration politique incompatible avec la réintégration économique et sociale?	27
Conclusion.....	27
a. Les associations : de nombreux avantages pour la réintégration des combattants démobilisés	27
b. Vers une plus grande réalisation du potentiel des associations	27
c. Pistes de réflexion et futures recherches.....	28
Annexes	29
Annexe 1. Liste des personnes rencontrées.....	31
Annexe 2. Questionnaire Focus Groups.....	33
Annexe 3. Associations de combattants démobilisés : récapitulatif des 26 associations rencontrées.....	37
Bibliographie sélective.....	41

Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements à tous ceux qui ont apporté leur concours à cette étude, et nous ont généreusement accordé de leur temps pour nous faire partager leur expérience d'encadrement de ces associations, ou en tant que membres et fondateurs de ces associations.

Notre gratitude va tout d'abord aux 268 membres des 26 associations que nous avons rencontrés, combattants démobilisés et membres des communautés d'accueil, et qui ont accepté de prendre un peu de leur temps pour nous faire partager leur expérience de la vie associative.

Cette étude, rédigée par Natacha Lemasle sous la direction de Bernard Harnorne et Aki Stavrou et financée par le Programme transitionnel de démobilisation et réintégration (TDRP), a bénéficié du soutien de nombreux collègues de la Banque mondiale, en particulier Benjamin Buckhart et René Bauman.

Nous tenons également à remercier les nombreux partenaires sans qui cette étude n'aurait pu être réalisée, et en particulier l'Unité d'Exécution du Programme National pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (UEPNDDR) et Caritas qui ont apporté un concours précieux au travail de recherche sur le terrain. Les équipes de l'UEPNDDR et de Caritas ont en effet joué un rôle essentiel dans l'identification des associations de combattants démobilisés et dans l'organisation des focus groups qui se sont tenus à Kinshasa, Kisangani, Kalemie, Kindu, Lubumbashi et Likasi en Octobre-Novembre 2010. En particulier, nous remercions au sein de l'UEPNDDR : le Professeur Grévisse Ditend, Administrateur de projet, Grégoire Ntambua, Spécialiste Suivi et Évaluation, Valentin Dz'Tso, Chargé de la réintégration, ainsi que les agents de liaison qui ont accompagné notre recherche sur le terrain : Esther Shimba Mwema (Kin-

shasa et Bas Congo), René Siléki (Kinsangani), Jean Dieudonné Idumba Lukinga (Kindu), et Innocent Mirindi (Lubumbashi). De même, au sein de Caritas nos remerciements vont en particulier à Guezing Kzinga (chargé des programmes), Micheline Mbula (coordonnatrice – Kisangani) et Frank Ekambu (sensibilisateur – Kisangani), François Milabjo (superviseur de projet – Kindu), Justine Yohali Selemani et Zacharie Mimpila Bikenge (animateurs – Kindu), François Masimango Kahosi et Jeancy Kikoti (superviseurs – Kalemie), Evariste Kasango (chargé de projet – Kalemie).

Merci également à nos partenaires et collègues qui ont accepté de nous faire partager leur expertise en matière de vie associative en RDC : Jean Marie Nsambu Ndombasi Mabibi (Secrétaire exécutif national - Fédération des ONG Laïques à Vocation Économique), Robert Mabala Kasongo (Secrétaire général - Conseil National des ONG de Développement du Congo), Sylvain Ntumba Mutuenzenzabu (Directeur National - Institut Africain de Développement Économique et Social), Salif Guigma (Chef Projet PARSAC - FAO), Marcel Ndoko (Chef de Projet adjoint PARSAC – FAO), Stanislas Mbongo (Chef de Projet adjoint PARSAC – FAO), Justin Mashoko (Chef sous bureau FAO Sud Katanga), Julienne Mbakwa (Coordonnatrice – Union d'Action pour la Promotion et l'Assistance Sociale).

Nous tenons tout particulièrement à souligner le travail de Grégoire Ntambua, spécialiste de Suivi et Évaluation à l'UEPNDDR qui a fourni des conseils et commentaires pertinents dans la rédaction des questionnaires, a été un pilier de la mission de recherche sur le terrain et a fourni des commentaires et clarifications précieuses qui ont permis d'enrichir ce rapport. Nous sommes profondément attristés du décès prématuré de Grégoire, dont l'intelligence, la sagesse et l'humour faisaient un collègue et un ami précieux.

Abréviations et Acronymes

ASPH	Association Agropastorale des Personnes Vivant avec Handicap
AVIKAM	Association des Jeunes pour le Développement
CDDE	Cercle des Démobilisés pour le Développement et l'Entraide
CONADER	Commission Nationale pour le DDR
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
FAO	Food and Agriculture Organization
FG	Focus Group
GBVA	Groupe des Boulangers et Vulnérables Associés
INADES	Institut Africain de Développement Économique et Social
INPP	Institut National pour la Préparation Professionnelle
LEBLED	Encadrement des Blessés de Guerre et Démobilisés
MDRP	Programme multi-pays de démobilisation et réintégration
OCHA	Organisation de coordination des actions humanitaires
ONG	Organisation non gouvernementale
PNDDR	Programme National pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration
RDC	République Démocratique du Congo
SOPPOC	Sondage d'opinion sur la perception de la pauvreté par la population congolaise
TDRP	Programme transitionnel de démobilisation et réintégration
UEPNDDR	Unité d'Exécution du Programme National pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion
UNAPAS	Union d'Action pour la Promotion et l'Assistance Sociale

Résumé Exécutif

En République Démocratique du Congo, 58% des ménages déclarent qu'au moins un de ses membres appartient à une association. Dans un contexte associatif aussi vivant, une approche collective de la réintégration des anciens combattants a été progressivement mise en œuvre. Pourtant, l'on dispose de peu d'information sur la manière dont ces associations accompagnent la réintégration des ex-combattants et contribuent à réparer le tissu social et économique.

Afin de mieux comprendre ce phénomène, le Programme transitionnel de démobilisation et réintégration (TDRP) a financé cette étude, dirigée par le Dr. Natacha Lemasle dans six localités : Kinshasa, Kisan-gani, Kindu, Kalemie, Lubumbashi, et Likasi.

Le Dr. Lemasle a ainsi mené des entretiens collectifs avec des membres d'associations représentant un large éventail d'activités (menuiserie, couture, fabrication de briques, maraîchage, élevage, fabrication de savon, etc.). La majorité associations ayant participé à l'étude comprenaient en effet à la fois ex-combattants et membres de la communauté : certaines avaient été créées par des ex-combattants puis ont ensuite été rejointes par des membres de la communauté, dans d'autres cas de sont des membres de la communauté qui ont créé ces associations, avant de s'ouvrir aux ex-combattants arrivant dans la région.

Au total, 268 congolais, membres de 26 associations ont participé aux entretiens collectifs. Afin de croiser les informations recueillies, le Dr. Lemasle a également mené des entretiens individuels avec des représentants du Programme National pour le Désarmement, la Démobilisations, et la Réinsertion (PNDDR), des agences exécutives locales, des organisations non gouvernementales, ainsi que certains membres et leaders de ces associations.

Alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que ces associations, regroupées autour d'un métier et d'une activité économique jouent principalement un rôle économique, cette étude montre que ces associations ont en réalité avant tout une fonction sociale. Ces associations sont principalement des associations d'entraide qui offrent un moyen de faire face à des situations de vulnérabilité. 25 des 26 associations rencontrées ont ainsi spontanément justifié leur existence par le besoin de mécanismes d'entraide pour faire face aux chocs imprévus. Presque toutes les associations rencontrées ont ainsi déclaré prendre en charge un partie des frais médicaux de leurs membres, 3 associations sur 5 ont déclaré participer aux frais de funérailles, et 2 sur 5 ont annoncé proposer des prêts pour le paiement des frais scolaires des enfants de leurs membres.

Les associations jouent aussi un rôle de socialisation important entre ex-combattants et membres de la communauté d'accueil. Encouragées par les bailleurs et les organisations non gouvernementales (ONG), les associations d'ex-combattants se sont en effet ouvertes aux membres de la communauté et vice-versa. Ces interactions entre les deux groupes facilitent l'accès aux ex-combattants souvent nouveaux venus, aux moyens de production. Les associations, et en particulier leurs présidents, vice-présidents et conseillers, participent activement à la résolution de conflits entre membres de l'association, mais aussi parfois entre membres de l'association et communauté d'accueil.

En revanche, ces associations d'ex-combattants jouent un rôle économique limité et sont rarement génératrices de revenus. Moins de 5 associations sur les 26 rencontrées parvenaient à créer des revenus significatifs et redistribués à leurs membres de manière régulière. Cette étude identifie quatre principales barrières à la création de revenus :

- Les coûts élevés d'enregistrement des associations et la complexité des procédures administratives
- Le manque d'accès au microcrédit
- Le manque de connaissance des besoins du marché
- Le manque de capacités de gestion.

Afin de renforcer le potentiel économique de ces associations, des mesures simples telles qu'une aide dans le processus d'enregistrement, une facilitation de l'accès au microcrédit, et des formations en gestion

pourraient avoir un impact significatif.

Les résultats de cette étude ont été présentés à la Commission Nationale pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion à Kinshasa, ainsi qu'aux principaux partenaires et agences exécutives. La discussion qui a suivi a confirmé le besoin d'appuyer les associations d'ex-combattants, en particulier en facilitant leur enregistrement légal, fournissant des formations de base en gestion et en accès aux services bancaires et de microcrédit.

Introduction

a. Contexte et objectifs de l'étude

Se réunir en association est une pratique courante en République Démocratique du Congo (RDC), où, selon un sondage d'opinion sur la perception de la pauvreté par la population congolaise (SOPPOC) mené en 2005, 37% des congolais déclarent qu'il existe au moins une association dans leur communauté, et 58% indiquent qu'au moins un membre du ménage appartient à une association. Cette étude se penche sur les associations de combattants démobilisés afin de comprendre leur création, leur fonctionnement interne, leurs avantages et limites dans le cadre de la réintégration économique et sociale de leurs membres.

Des études ont souligné les difficultés rencontrées par les ex-combattants lors de leur retour dans la vie civile, dans laquelle ils se trouvent souvent ostracisés par la population (Boersh-Supan, 2009, Humphreys et Weinstein, 2005). La réintégration des anciens combattants, condition centrale pour une paix durable, est une composante des programmes de Désarmement, Démobilisation, Réintégration (DDR) et est définie par les Nations Unies comme « *le processus permettant aux ex-combattants et à leur famille de s'adapter, sur les plans économique et social, à une vie civile productive* »¹. Il existe ainsi en République Démocratique du Congo plus de 130 000 combattants démobilisés.²

Le plus souvent, l'aide à la réintégration est centrée sur l'individu, sous la forme de filets de sécurité et d'accès à des formations et toolkits pour démarrer une ac-

tivité économique. Un certain nombre de travaux, en particulier ceux de Humphreys et Weinstein (2005), Pugel (2007) ou encore Stavrou et al. (2003) a tenté de mesurer l'efficacité de programmes centrés sur la réintégration individuelle des anciens combattants. Une approche plus récente adoptée par la Banque mondiale et ses partenaires envisage la réintégration sous l'angle collectif, en soutenant et encourageant par exemple les associations d'ex-combattants. Cette étude se penche sur les efforts centrés sur le groupe, et en l'occurrence l'association. Il s'agit d'envisager les mécanismes collectifs de réintégration, et en particulier la manière dont les associations d'anciens combattants se créent, fonctionnent et bénéficient à leurs membres en RDC.

La Banque mondiale a soutenu les activités de démobilisation et réintégration des ex-combattants en RDC depuis 2004, par l'intermédiaire de la Commission Nationale pour le DDR (CONADER)³, créée en décembre 2003 afin de mettre en œuvre le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PNDDR). Une première phase financée par la Banque mondiale et le MDRP, a été mise en œuvre entre 2004 et 2006. Une seconde phase, a été ensuite

1 The United Nations, 2000. « Rapport du Secrétaire Général sur le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations unies dans le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion » (S/2000/101).

2 Source : MDRP, March 2009, MDRP Fact Sheet : Democratic Republic of the Congo (available at: www.mdrp.org)

3 Par la suite, CONADER est devenu l'Unité d'Exécution du Programme National de DDR (UE-PNDDR).

mise en œuvre entre Septembre 2008 et Juin 2010, et financée par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement Congolais. Ces deux phases ont adopté une approche individuelle de la réintégration, offrant des formations ainsi que des kits de matériel aux ex-combattants.

Mettant en lumière les limites de cette approche individuelle notamment en matière de réintégration, le gouvernement Congolais, appuyé par la Banque mondiale, a proposé dans le cadre d'une extension jusqu'en juin 2011, d'adopter une approche plus collective de la réintégration, en soutenant et accompagnant la création d'associations économiques de combattants démobilisés.

Malgré des initiatives de bailleurs et de certains anciens combattants eux-mêmes en vue de la formation d'associations de nature économique, il semble exister peu de littérature sur la question. Il existe des travaux sur les petites entreprises créées par les ex-combattants (Doyle, 1998, Body et Brown, 2005), mais peu d'études approfondies se sont penchées sur les associations économiques. Parmi ces quelques études, l'on trouve des recherches sur les associations de moto-taxi en Sierra Leone (Peters, 2007), et une présentation générale des associations d'anciens combattants en Sierra Leone (Kaldor et Vincent, 2006). Dans les deux cas, ces associations créées spontanément et sans appui extérieur, se révèlent être un outil efficace pour la réintégration des anciens combattants, générant revenus et entraide, et améliorant l'image des combattants auprès de la communauté.

Le terme « association » est ici pris au sens large de « regroupement ». L'Institut Africain de Développement Économique et Social (INADES), qui soutien les associations agricoles en RDC, définit le concept d'association comme un groupe d'au moins trois personnes devant faire face aux mêmes contraintes et difficultés, et qui décident de travailler ensemble pour les surmonter. Cette définition a l'avantage de regrouper les associations formelles et informelles, officiellement enregistrées ou non.

Dans un souci de distinguer les deux groupes, nous désignons ici d'une part les « combattants démobilisés », qui ont pris part aux combats au sein d'un des multiples groupes armés ayant combattu en RDC, et ont

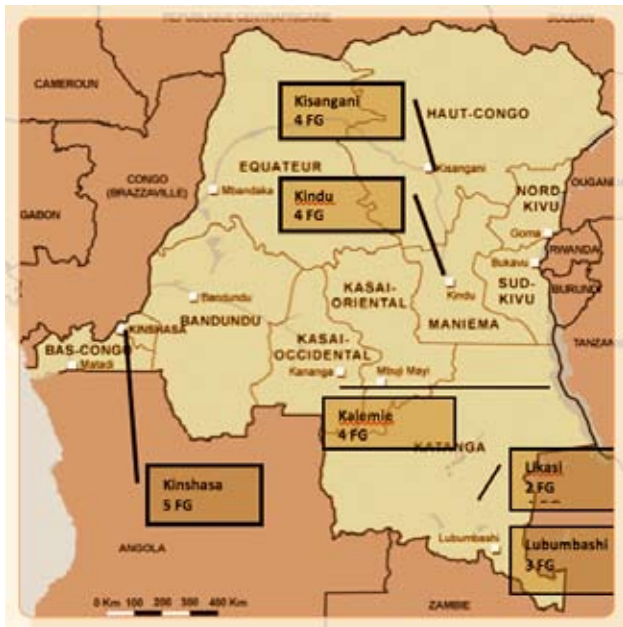
ensuite rendu les armes, et d'autre part, les « membres de la communauté ». Les combattants démobilisés sont bien entendu également des membres de plein droit et à part entière des communautés où ils se sont établis. Toutefois, afin de distinguer les deux catégories, nous entendons ici par « membres de la communauté » les personnes habitant dans une communauté donnée n'ayant pas pris les armes et n'appartenant pas à la catégorie des combattants démobilisés.

b. Méthodologie et limitations potentielles

Cette étude vise à établir une première analyse des associations de combattants démobilisés en RDC. Il s'agit de mettre en lumière le processus par lequel elles émergent, leur fonctionnement, et leur rôle dans le processus de réintégration des combattants démobilisés. Il s'agit d'apporter un premier regard sur les avantages de ces associations ainsi que leurs limites, et d'envisager dans quelle mesure ces initiatives peuvent être renforcées et appuyées.

Cette étude se concentre sur les perceptions, analyses et expériences des membres (démobilisés et membres de la communauté) des associations, et se fonde sur une approche qualitative, utilisant des questions ouvertes dans le but de laisser libre champ aux personnes interrogées, limitant le moins possible leurs réponses. Il s'agit alors ici non pas de mesurer l'efficacité de ces associations de manière quantitative, mais plutôt de comprendre les dynamiques, mécanismes, et stratégies en jeu, tout en permettant de faire émerger les préoccupations des membres et multiples fonctions des associations.

Cette étude s'est déroulée sous forme d'entretiens avec des focus groups constitués de 4 à 37 personnes et regroupant une à trois associations. Afin de limiter de potentielles influences extérieures dans les réponses des membres des associations, les focus groups se sont tenus en l'absence des représentants des agences exécutives et ONG locales les ayant suivi. D'une manière générale, la prise de parole a été libre, et nous avons encouragé les présidents de ces associations à laisser la parole aux autres membres. Chaque focus group rassemblait en général les membres d'une seule association, et dans certains cas, les membres de deux ou trois associations. Les focus groups se sont tenus dans



République Démocratique du Congo : Géographie des Focus Groups par localité

4 régions et 6 localités différentes : Kinshasa, Kisangani, Kindu, Kalemie, Lubumbashi et Likasi.

Au total, 26 associations (regroupant 2392 membres) ont été rencontrées au cours de 22 focus groups auxquels 268 personnes ont pris part. 13 de ces focus groups ont été organisés par Caritas, et 9 par l'Unité d'Exécution du Programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (UEPNDDR). La plupart des associations participant aux focus groups ont été sélectionnées à l'avance par Caritas et l'UEPNDDR. Nous avons pu dans certains cas rencontrer au pied levé des associations qui n'avaient pas été prévenues de notre passage, mais ce ne fut pas le cas de plus de trois ou quatre d'entre elles. Dans ce contexte, l'on peut s'attendre à ce que les associations considérées comme les plus efficaces aient été sélectionnées. De plus, parce que cette sélection a été opérée par

les agences exécutives, nous avons en majorité rencontré des associations qui ont été, au moins dans leur phase de création, appuyées par ces agences. Ainsi, nous avons eu un accès limité aux associations qui se sont créées plus spontanément et sans appui extérieur, parce que moins connues de leurs services.

Il existe deux types de scénarios concernant la formation des associations et la participation des démobilisés à ces associations : des associations créées par les démobilisés, et auxquelles se sont associés des civils, ou encore des associations de civils, auxquelles des démobilisés se sont joints. Nous avons rencontré une majorité d'associations créées par des démobilisés, qui semblent être le type d'association avec lesquelles les agences exécutives sont les plus familières, puisqu'elles suivent les démobilisés et appuient étroitement certaines de ces associations. Nous avons toutefois également pu rencontrer trois associations créées par des civils, rejointes ensuite par des démobilisés (2 à Kinshasa et une à Likasi).

En raison de la limitation géographique (seulement 4 régions sur 11 visitées), et du biais potentiel dans la sélection des associations rencontrées, l'échantillon sélectionné ici ne peut être considéré comme représentatif des associations d'anciens combattants en RDC. Toutefois, l'échantillon utilisé permet d'analyser les dynamiques de création de ces associations, d'appréhender le rôle des agences exécutives et ONG locales dans leur développement, de comprendre les



Focus group 5 à Kinshasa. Association briqueterie Volcan.

stratégies et attentes des combattants démobilisés au sein de ces associations, et de voir quels rôles jouent ces associations dans la réintégration économique et sociale des anciens combattants, selon leur propre analyse. La manière dont la communauté d'accueil dans son ensemble perçoit les anciens combattants et leurs associations est en dehors des limites de cette étude.

Les entretiens avec les focus groups se sont fondés sur un questionnaire (voir annexe 2), qui a servi de support, tout en étant à chaque fois orienté par les différentes réponses et profils des focus groups. Les questions posées lors des focus groups se sont organisées suivant quatre axes principaux :

- La création de l'association : Qui a pris le leadership dans la création de l'association ? Quel rôle ont joué les agences exécutives ? Comment s'est faite l'ouverture aux autres catégories de la population (par exemple pourquoi des membres de la communauté ont accepté de rejoindre une association créée par des anciens combattants et vice versa) ?

Il s'agit ici de comprendre dans quelle mesure le processus de création des associations peut être facilité et accompagné.

- Le travail de l'association : Quelle est l'activité principale de l'association ? En quoi bénéficie-t-elle à ses membres / à des personnes extérieures ?
- Les contraintes auxquelles doivent faire face

l'association : quelles sont les procédures administratives à suivre ? Les associations rencontrent-elles des difficultés dans la gestion des activités de l'association, et si oui de quel type ? L'association est-elle en mesure d'atteindre son plein potentiel ?

Nous cherchons ici à comprendre dans quelle mesure la réalité du fonctionnement de l'association atteint les objectifs fixés au départ, et dans la mesure où ces objectifs ne seraient pas atteints, à mettre en lumière les obstacles rencontrés par les associations, et proposer des pistes de solution.

- Les mécanismes de gouvernance interne : Comment sont prises les décisions ? Comment sont résolus les conflits ? Y a-t-il des élections, une alternance ?

L'objectif de ce volet est de comprendre quels sont les mécanismes de gouvernance interne au sein des associations et dans quelle mesure ils répondent d'une part aux attentes des membres et d'autres part, permettent aux associations de fonctionner efficacement.

Les entretiens par focus groups ont également été complétés par des entretiens individuels informels avec certains membres de ces associations, ainsi que des représentants des agences exécutives ayant été en contact direct avec ces associations et leurs membres. L'enquête se fonde également sur les témoignages recueillis auprès de quatre anciens combattants ayant choisi de ne pas faire partie d'une association, afin de comprendre les freins à l'entrée dans une association.

I Dynamiques locales de la création d'associations de démobilisés

A. Les influences extérieures dans la création d'associations de démobilisés

1. Le rôle des agences exécutives : création et accompagnement des associations

En RDC, les agences exécutives qui ont fourni des formations aux combattants démobilisés dans le cadre du programme de DDR, telles que Caritas, la *Food and Agriculture Organisation* (FAO), ou encore l'Institut National pour la Préparation Professionnelle (INPP) ont le plus souvent, sous une forme ou une autre, encouragé les combattants démobilisés à s'associer. Ainsi, 3/5^{ème} des associations créées par des combattants démobilisés ont mis spontanément en lumière le rôle des agences exécutives et ONG locales dans leur décision de créer une association.

Dans certains cas, il s'est agi de simples recommandations au cours des formations techniques, dans d'autres cas, les démobilisés ont suivi des formations de quelques jours sur les associations. Comme expliqué par une association d'éleveurs à Kalemie, la FAO a en particulier fortement appuyé cette initiative, par exemple en octroyant deux chèvres à chacun, et un bouc pour deux personnes. Selon les membres de cette association, c'est cette démarche qui les a incités à s'associer⁵.

Dans les cas les plus extrêmes, la Caritas sous l'égide de la Banque mondiale a organisé et créé des associa-

tions de combattantes démobilisées. Nous avons ainsi rencontré à Kinshasa, Kindu et Kalemie des groupes d'environ 25 femmes, assemblées par Caritas en associations, le plus souvent selon un critère de proximité géographique de leurs lieux de résidence respectifs (et non, comme on aurait pu s'y attendre, sur la base de leur intérêt pour une activité donnée). Lors de notre rencontre, ces associations étaient en cours de création à Kinshasa⁶. Toutefois, il nous a été rapporté des problèmes de confiance entre les différents membres de l'association qui ne choisissent pas avec qui elles seront associées, ainsi que des désaccords sur les activités à mener.

À Kindu nous avons pu rencontrer une association de femmes créée en 2007/2008 de manière similaire par Caritas et la Banque mondiale⁷. Toutefois, de manière surprenante, les membres de l'association n'ont pas mentionné l'intervention de Caritas. Pourtant Caritas a joué un rôle déterminant dans la création de cette association. Selon le superviseur de projet à l'époque, rencontré individuellement, Caritas a formé 184 femmes démobilisées et 26 membres de la communauté, en leur donnant quelques formations individuelles et en les incitant à se mettre en associations de 25 personnes, avec des membres de la communauté, suivant leur localisation et l'activité choisie. Caritas

4 Dans 14 des 23 associations créées par des combattants démobilisés au moins un membre a mentionné spontanément le rôle joué par une agence exécutive ou ONG locale dans l'idée de créer l'association.

5 FG 15, Kalemie

6 FG 3 et 4, Kinshasa.

a ensuite aidé les associations à démarrer l'activité de leur choix avec un apport d'environ 300\$ par association. Pourtant, les femmes rencontrées relatent la création de leur association comme si elles avaient pris toutes les décisions et elles sous entendent aussi que ce sont elles qui ont choisi les membres de la communauté qui ont rejoint leur association. Nous avons constaté le même phénomène à Kalemie⁸. On peut alors se demander si cet « oubli » indique qu'elles se sont approprié le processus et que dans la durée les problèmes de méfiance et de désaccord des premiers temps disparaissent.

Il aurait également été intéressant, pour mieux comprendre l'impact de ce type d'initiative et son efficacité sur le long terme, de savoir combien des associations créées de cette manière perdurent plusieurs années plus tard et dans quelle mesure elles aident à la réintégration économique et sociale des démobilisés. On peut ainsi regretter que Caritas n'ait pas eu les moyens de suivre et de rester en contact avec toutes les associations formées pendant plus d'un an. Ainsi, le responsable de Caritas à Kindu nous a expliqué ne pas disposer de données fiables et récentes indiquant combien des 8 associations créées en 2008/2009 étaient toujours en opération en 2010. On peut également imaginer qu'il aurait été utile pour ces différentes associations de disposer d'un appui formel dans la durée. Il serait ainsi utile, dans de futures initiatives de ce type, de prévoir les moyens nécessaires à l'appui de ces associations dans le moyen terme, ainsi qu'au suivi de ces associations afin de mesurer l'impact et la longévité de tels projets, en particulier, comme c'est le cas ici, lorsqu'il s'agit de projets pilotes.

2. Les plateformes : des associations d'associations

Nous avons rencontré trois associations plateformes, à Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi. Ces associations plateforme regroupent le plus souvent un grand nombre de petites associations qu'elles aident à créer et accompagnent, fournissant ressources techniques et matérielles, et souvent défendent les intérêts des associations membres au niveau local et national. Deux dynamiques ont été observées en ce qui concerne l'émergence des associations plateforme. Dans le cas de l'Union d'Action pour la Promotion et l'Assistance Sociale (UNAPAS) à Kinshasa, on trouve une ONG

locale, créée par des membres de la communauté et spécialisée dans la formation, qui progressivement a accompagné et intégré en son sein des petites associations locales. Dans le cas des deux autres associations plateformes, il s'agit de groupes de combattants démobilisés qui se sont regroupés, puis se sont subdivisés en plus petites associations, en gardant la structure d'origine en tant qu'association plateforme.

Dans les trois cas, l'association plateforme joue un rôle de supervision et d'accompagnement des associations qui la constituent. Les membres de l'association de maraîchers de Tschuenge-Masina à Kinshasa, considèrent ainsi leur association comme le produit d'UNAPAS, qui est comme l'explique un membre de l'association : « comme le papa qui prend soin de ses enfants ». UNAPAS continue en effet de fournir des formations et un appui technique aux associations membres et à distribuer des outils et semences reçus de divers bailleurs. Dans les cas où l'association membre ne parvient pas à régler un problème interne, elle peut ainsi faire appel à la plateforme. Ainsi, les membres du Cercle des Démobilisés pour le Développement et l'Entraide (CDDE) ont expliqué faire appel au Président de la plateforme en cas de maladie ou de deuil d'un des membres, qui ne peut être réglé au niveau de l'association membre faute de moyens. Le CDDE dans ce cas, prête de l'argent à l'association membre, qui devra ensuite le rembourser progressivement. De même les associations plateformes interviennent pour régler les conflits internes aux associations membres, lorsque leur comité directeur n'y parvient pas.

L'ONG et association plateforme UNAPAS créée en 2004 fournissait des formations techniques notamment en matière de maraîchage. Cette ONG a été contractée par la FAO pour former des combattants démobilisés à partir de 2006. UNAPAS a ainsi appuyé la formation d'associations de maraîchers au niveau local, et a également encouragé ces associations, le plus souvent créées par des membres de la communauté, à accueillir des combattants démobilisés. Un grand nombre de ces associations sont maintenant réunies sous la plateforme UNAPAS, qui pour 50 USD de frais d'adhésion et 10 USD de frais de cotisation mensuelle continue d'apporter formations et matériel à ses membres.

8 FG 17, Kalemie

Dans le cas des plateformes de combattants démobilisés, les associations sont nées de la subdivision du groupe d'origine en associations plus petites et orientées vers des activités spécifiques. Ainsi à Kisangani, le CDDE a été créé en 2008 pour regrouper jusqu'à 1400 combattants démobilisés. En 2009, le président de l'association, constatant les faibles rendements et la difficulté à gérer et encadrer les nombreux membres de l'association, convoque une assemblée générale. Au cours de cette assemblée il est décidé de subdiviser l'association en plusieurs petites associations réunissant chacune environ une vingtaine à une trentaine de membres autour d'une activité spécifique. CDDE devient alors l'association plateforme, qui chapeaute les autres associations. Ce processus trie aussi parmi les membres de l'association, ceux qui sont les plus motivés et productifs, et permet d'intégrer davantage de membres de la communauté. Ainsi, en 2009, le nombre total de membres de la plateforme CDDE passe de 1400 à 550, dont 300 membres de la communauté. CDDE joue aussi un rôle central en fournissant les ressources nécessaires au démarrage de chacune des associations. Par exemple, le Groupe des Boulangers et Vulnérables Associés (GBVA) parvient à démarrer ses activités de boulangerie grâce à CDDE qui leur fournit leur premier sac de farine. Les différents membres de l'association se cotisent également pour acheter un sac et demi en plus, afin de démarrer leur activité. Au total, CDDE regroupe 22 associations, qui selon celles rencontrées reversent 20% de leurs bénéfices à CDDE.

On retrouve une approche similaire au sein de la Ligue pour l'Encadrement des Blessés de Guerre et Démobilisés (LEBLED) à Lubumbashi. Au départ, l'association s'apparente à un groupe d'intérêt qui défend les droits des blessés de guerre et des combattants démobilisés. Le président de la plateforme déclare ainsi regrouper 800 membres, dont 600 combattants démobilisés et 200 membres de la communauté. LEBLED se divise également en plus petites associations par activité (soudeurs, maraîchers, commerçants, etc.) qui reversent une cotisation à la plateforme. Il n'a toutefois pas été possible d'établir le montant de cette cotisation, ni l'étendue de l'aide apportée par la plateforme dans la création et l'accompagnement de ces associations.

En échange de ce soutien, l'association plateforme semble exercer un contrôle étroit de ses associations membres. Par exemple, les associations membres de

CDDE sont libres de choisir leurs propres membres, mais elles doivent en informer la plateforme. De même, lorsqu'il lui est demandé s'il est envisageable de quitter la plateforme en cas de désaccord, un membre de CDDE, président d'une association membre (ou appelé localement, « chef de groupe »), répond, se référant au vocabulaire militaire, « *ce serait comme une haute trahison, ce n'est pas possible* »⁹. On peut ainsi s'interroger sur la liberté et marge de manœuvre des associations membres de certaines plateformes.

Les plateformes semblent toutefois un outil intéressant pour suivre et appuyer les associations. Des plateformes existantes pourraient ainsi aider les associations nouvellement créées à se mettre en place et les faire bénéficier de leur expérience. Il est par exemple possible que les plateformes existantes aient une meilleure connaissance du monde associatif, des contraintes et procédures à suivre, que les membres des agences exécutives, qui ne sont pas nécessairement formés à cet exercice et n'ont pas toujours l'expérience nécessaire pour former les démobilisés à ces questions.

B. S'associer ou ne pas s'associer ? Typologie des associations de démobilisés

1. S'associer pour s'entraider financièrement : les associations-mutuelles

Les résultats du sondage d'opinion sur la perception de la pauvreté par la population congolaise (SOPPOC)¹⁰ soulignent les difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation. Le SOPPOC mené en 2005 indique ainsi que 82 % des congolais disent ne pas être en mesure de se prendre en charge en matière de santé. De même, dans le cadre de ce sondage, 76% des congolais se déclarent non satisfaits de la scolarité de leurs enfants. Parmi les congolais dont les enfants ne sont pas scolarisés, 62,5% mentionnent des frais scolaires trop élevés comme le principal obstacle à l'accès à l'éducation.¹¹ Finalement, 91% affirment ne pas être satisfaits de leurs dépenses de cérémonie (mariage,

9 FG 9, Kisangani

10 Sondage d'Opinion sur la Perception de la Pauvreté par la Population du Congo, 2005.

11 Direction de la Planification des Statistiques Scolaires, Kinshasa, août 2001.

enterrement). Dans un contexte où l'État n'est pas toujours en mesure de venir en aide aux citoyens, on assiste alors à la création de mécanismes informels d'entraide. Cette tendance s'inscrit en outre dans la tradition des tontines, dans lesquelles des personnes d'une même communauté se rassemblent pour pallier l'absence de système formel d'accès au crédit ou à l'épargne (Servet, 1990 ; Lelart, 1989).

a. Objectif : faire face à la maladie, au deuil et aux frais scolaires

Les combattants démobilisés, ainsi que les membres de la communauté ayant créé des associations donnent des raisons similaires pour expliquer cette initiative : la nécessité de s'entraider dans un contexte difficile. Un combattant démobilisé rencontré à Likasi résume les propos de nombreuses personnes interrogées: « *C'est à cause de la souffrance et de la recherche de solutions aux problèmes de la vie que nous avons créé l'association* »¹². Un membre de la communauté dans une association de pêcheurs à Kinshasa explique ainsi que « *l'association a été créée pour s'entraider en cas de problèmes auxquels un individu seul ne peut pas faire face, comme la mort et la maladie* »¹³.

Dans la quasi-totalité des associations rencontrées¹⁴, l'entraide sociale est présentée comme le principal objectif. Les trois domaines où l'entraide apparaît la plus nécessaire recourent les préoccupations des congolais exprimées dans le SOPPOC. Il s'agit des problèmes de santé (frais médicaux) mentionnés par presque toutes les associations rencontrées¹⁵, des frais de cérémonie (en particulier l'achat d'un cercueil pour un proche décédé) mentionnés par près de 3/5^{ème} des associations, et enfin les frais de scolarité de leurs enfants, mentionnés par 2/5^{ème}¹⁷ des associations rencontrées.

b. Pratique : la majorité des associations comportent (et se limitent à) la dimension d'entraide sociale

Pour beaucoup, la vie associative se concentre essentiellement sur un système d'entraide qui fonctionne comme une mutuelle informelle. La garantie que le groupe viendra en aide à l'individu en cas de problèmes médicaux, de deuil ou d'incapacité à payer les frais scolaires des enfants, est dans l'immense majorité des cas décrit comme le principal succès de l'association. Un démobilisé membre d'une associa-

tion d'agriculteurs et éleveurs à Kalemie résume ainsi ce que beaucoup ont exprimé : « *Aujourd'hui la vie est difficile, mais si tu peux compter sur les autres, c'est un grand succès* »¹⁸. Ainsi, en pratique presque 4/5^{ème}¹⁹ des associations rencontrées assurent une garantie d'entraide sociale en cas de difficulté. Souvent dans les premiers mois, les associations qui se mettent en place et ont des difficultés à aider leurs membres. Toutefois, toutes les associations de plus d'un an²⁰, rencontrées dans le cadre de cette étude comportent une dimension d'entraide sociale. Comme le résume parfaitement un membre d'une association de boulangers à Lubumbashi, l'association fonctionne comme un filet de sécurité et un réseau d'entraide pour lutter contre la vulnérabilité des membres : « *l'association nous aide, elle est comme une famille.* »²¹

Les associations rencontrées, qu'elles soient créées par des anciens combattants ou des membres de la communauté, fonctionnent généralement en grande partie sur le même modèle qu'une mutuelle. Il s'agit le plus souvent d'une mutuelle d'entraide qui repose sur une caisse commune servant à surmonter les difficultés financières liées à des problèmes de santé, décès ou de scolarité des membres ou de leurs proches. Toutefois, au lieu d'être alimentée uniquement par des cotisations (qui sont en général fixées entre 500 et 1000 Fr Congolais par mois – soit un peu moins ou un peu plus d'1 USD), la caisse commune est également alimentée par les bénéfices d'une activité économique collective. Dans certains cas, l'activité collective est du même type que l'activité individuelle des membres. Par exemple, les associations de maraîchers disposent souvent d'un champ collectif dans lequel les membres travaillent à tour de rôle et dont les fruits de la récolte alimentent la caisse commune. Dans d'autres cas, les membres de l'association ont des activités individuelles variées, et une activité collective qui fonctionne par roulement, afin d'alimenter la caisse commune.

12 FG 21, Likasi

13 FG 1, Kinshasa

14 25 associations sur 26

15 24 associations sur 26

16 14 sur 26

17 10 sur 26

18 FG 16, Kalemie

19 20 sur 26

20 16 sur 16

21 FG 18, Lubumbashi

Par exemple, une association de Kinshasa se met en place pour créer un restaurant, dans lequel chacune des membres travaillera quelques heures par semaine, tout en continuant son activité individuelle (vente de pagnes, vente de vêtements usagés, vente de haricots, menuiserie, etc.)²².

L'aide apportée par l'association à un membre en difficulté est discutée en assemblée générale ou de manière informelle entre les membres, et correspond aux besoins du membre en difficulté et aux dépenses à effectuer. Si la caisse commune contient la somme suffisante, l'association utilise la caisse commune, dans d'autres cas, les membres des associations ont mentionné le recours à une contribution exceptionnelle des membres pour compléter l'argent disponible dans la caisse.

Toutefois, si les aides pour les frais médicaux et les frais d'enterrement sont des dons de l'association, les aides pour le paiement des frais de scolarité des enfants se font le plus souvent sous la forme de crédits à rembourser. En ce sens, dans ces cas de figure, l'association fonctionne davantage comme une source de crédit informelle et s'apparente davantage à une tontine. Ainsi un membre d'une association de boulangers à Lubumbashi²³ explique avoir demandé un crédit de 40 000 Fr congolais (soit environ 45 USD) pour payer les frais de scolarité de son enfant. Après discussion interne, l'association lui a accordé 24 000 Fr congolais (soit 27 USD), et il rembourse 2000 Fr congolais (soit un peu plus de 2 USD) par mois. Une association de boulangers à Kalemie a déclaré consacrer 25% de ses revenus, sous forme de dons, à la scolarisation des enfants des membres (dans les cas où s'ils ne peuvent pas payer), et permet ainsi de maintenir 13 enfants à l'école²⁴.

2. S'associer pour créer des revenus : les associations - petites entreprises

a. Création de revenus : un objectif rarement atteint

Toutes les associations rencontrées, qu'elles aient été créées par des démobilisés ou des civils, et quelle que soit l'activité des membres, ont pour dénominateur commun l'entraide sociale, et sont rarement génératrices de revenus. Alors que les 4/5^{ème} des associations²⁵

comportent une dimension d'entraide sociale sous la forme d'un système de mutuelle, moins d'1/5^{ème} des associations²⁶ génère des revenus collectifs qu'elle redistribue entre ses membres pour une somme supérieure ou égale à 5 USD par mois.

De nombreuses associations aspirent à la création d'activités économiques susceptibles de devenir la principale activité des membres et une source de revenus stables. Toutefois, le plus souvent, les membres de l'association ont une activité commune pour laquelle ils travaillent quelques heures par semaines par roulement, et consacrent la majorité de leur temps à leur activité individuelle. Rares sont les cas où les associations permettent de générer et de redistribuer des revenus conséquents à leurs membres, leur permettant de se consacrer pleinement à une seule activité. Nous avons toutefois rencontré quelques associations atteignant ce but.

Ainsi à Kisangani, le Groupe des Boulangers et Vulnérables Associés (GBVA) créé en mai 2010, regroupe 25 membres (10 membres de la communauté et 15 combattants démobilisés, dont 11 femmes et 9 hommes), qui travaillent à plein temps pour l'association et se répartissent les tâches entre la fabrication du pain, la fabrication de beignets et la vente des marchandises. Les membres de l'association expliquent qu'ils parviennent à générer des bénéfices qu'ils se partagent à part égale chaque semaine. Ils déclarent qu'en moyenne, cette activité leur permet de gagner chacun 5 USD par semaine.

De même, à Kindu, l'association des Couturiers Avec Soins²⁷ explique que les 13 membres de l'association travaillent de manière exclusive dans l'atelier collectif. Le chef d'atelier (qui est aussi le président de l'association) répartit les commandes. Les revenus générés au sein de l'atelier sont mis en commun, excepté en ce qui concerne les modifications à des vêtements déjà existants, qui engendrent de petites sommes que

22 FG 3, Kinshasa

23 FG 18, Lubumbashi

24 FG 14, Kalemie

25 20 sur 26

26 5 sur 26

27 FG 13, Kindu



Association des Couturiers avec Soins, Kindu (FG13) dans leur atelier.

chaque couturier perçoit individuellement. Les membres de l'association déclarent ainsi qu'en octobre 2010 l'association a fait un bénéfice de 509 900 Fr congolais. Les bénéfices ont ensuite été répartis de manière égale entre tous les membres : environ 39 000 Fr par personne (soit près de 40 USD).

Selon un des membres de cette association de couturiers, le principal avantage à être membre de cette association est la régularité et une plus grande prévisibilité des revenus. Le jeune couturier explique qu'avant d'être membre de l'association, il travaillait seul, et ses revenus étaient très irréguliers si bien qu'il avait qu'il avait toujours des difficultés à emprunter et rembourser de l'argent. Un autre membre de l'association souligne qu'être payé en une seule fois chaque mois lui permet de mieux gérer ses revenus et de faire de plus grandes dépenses : « Avant je ne pouvais même pas acheter une radio, maintenant je peux acheter des choses, comme des casseroles. » Ces associations générant des revenus réguliers et conséquents restent toutefois une minorité.

b. L'augmentation des revenus individuels, à défaut de la création de revenus collectifs

Si l'association ne crée pas toujours de revenus collectifs conséquents, elle vise également parfois à améliorer l'accès à l'emploi individuel et à augmenter les revenus individuels des membres de l'association.

Ainsi, la plupart des associations de maraîchers,²⁸ agriculteurs et pêcheurs, déclarent les rendements de l'activité collective limités, mais une amélioration de leurs rendements individuels, grâce à l'association. Par exemple, une association de maraîchers et une association de pêcheurs à Kinshasa²⁹ expliquent qu'elles ont l'avantage d'être une source de partage des outils et semences, ainsi que des savoirs.

L'association fournit également des hameçons aux pêcheurs qui ont perdu les leurs ou ne peuvent en acheter, ce qui permet d'assurer la continuité de leur activité.

c. L'accès à l'emploi individuel

Enfin, si l'association génère peu de revenus collectifs, elle vise parfois à faciliter l'accès à l'emploi individuel. C'est la stratégie adoptée par une association de briquetiers³⁰ et une association de menuisiers³¹. Dans le premier cas, un groupe de combattants démobilisés s'est constitué en association afin d'ouvrir une briqueterie ayant une adresse fixe à Kinshasa. Lors de la vente de briques pour des chantiers, ils proposent leurs services de maçons et se trouvent directement en contact avec de potentiels employeurs pour leurs activités individuelles de maçonnerie. De même, l'association de menuisiers et charpentiers à Kindu regroupe également un certain nombre de maçons, qui proposent leurs services à ceux qui viennent commander meubles et charpentes. Ces deux associations sont encore très récentes, et il n'est pas encore possible d'évaluer dans quelle mesure cette stratégie porte ses fruits sur le long terme.

28 FG 2, Kinshasa

29 FG 1, Kinshasa

30 FG 5, Kinshasa

31 FG 11, Kindu

d. Les obstacles aux activités productives et commerciales des associations

Dans certains cas, on peut imaginer que l'activité collective est limitée par le manque de demande pour le bien produit, comme dans le cas de la menuiserie de l'association des Jeunes pour le Développement à Kindu³², qui produit des canapés, lits, tables et armoires, dans une ville relativement pauvre, qui comporte déjà un certain nombre de menuiseries du même type. Dans cette optique on peut ainsi regretter que les agences exécutives et ONG qui encouragent les combattants démobilisés à se regrouper en association ne réalisent pas systématiquement d'étude de faisabilité afin d'évaluer les besoins du marché.

Les activités productives et commerciales des associations sont également souvent limitées par le manque d'équipement. C'est par exemple le cas d'une association de couturiers à Kisangani³³ qui comporte 25 membres mais possède seulement 4 machines à coudre. Enfin, la qualité des biens produits est également parfois un frein au commerce, comme l'expliquent les membres d'une association de boulangers à Kalemie³⁴, qui n'ont pu vendre leur pain pendant plusieurs semaines en raison de l'utilisation de farine de mauvaise qualité. Dans ces cas, le manque d'accès aux ressources financières permettant de réaliser les investissements nécessaires apparaît comme un obstacle central.

Les membres des associations eux-mêmes déclarent que leur manque de capacités en matière de gestion des ressources et des personnes constitue un frein central à leur développement. Ainsi la moitié des associations de plus d'un an³⁵ ont identifié les formations en gestion budgétaire comme un besoin prioritaire de l'association. Les connaissances en matière de gestion du budget, investissement, répartition des tâches, management, et diverses démarches administratives sont en effet limitées, en particulier dans un contexte où le taux d'analphabétisme chez les plus de 15 ans atteint les 33%³⁶, dont 14% en milieu urbain et 44% en milieu rural.³⁷ Il serait également utile de prévoir des structures locales permettant d'accompagner les associations, et pouvant les appuyer sur des questions précises. Une représentante de l'UEPNDDR souligne ainsi l'existence d'une réelle demande dans ce domaine. Elle note par exemple qu'il est fréquent que des combattants démobilisés qu'elle a encadrés par le

passé la contactent pour lui demander de l'aide dans la gestion des associations qu'ils ont constituées.

3. Ne pas s'associer : pourquoi choisir de rester à l'écart des associations ?

Malgré le soutien socio-économique apporté par les associations, un certain nombre de combattants démobilisés choisissent de ne pas adhérer à ce type de structure. Les raisons mentionnées par les quatre combattants démobilisés rencontrés lors de cette étude et qui ont fait le choix de ne pas se joindre à une association reflètent en grande partie les réserves des non-membres d'association dans la population générale. Un sondage mené en 2005 auprès de la population³⁸ révèle ainsi que les quatre raisons principales pour ne pas se joindre à une association sont : Le manque de confiance (20% des sondés), la discrimination (20% des sondés), l'inefficacité des associations (16% des sondés), et la gestion non-démocratique (6% des sondés). Toutefois, on peut regretter que le sondage ne précise pas de quel type de discrimination il s'agit, ou encore quels sont les autres raisons (la catégorie « autre » regroupe 38% des sondés).

a. Méfiance

Suivant la tendance générale, le problème de manque de confiance envers l'association et la crainte qu'une mauvaise gestion de l'activité commune pèse sur les membres sont apparus comme des préoccupations centrales. Ainsi, un combattant démobilisé rencontré lors d'un entretien individuel à Kalemie a expliqué avoir préféré créer seul sa propre activité (une petite pharmacie). Il a ainsi déclaré ne pas vouloir dépendre des autres et risquer de voir ses efforts ruinés par des membres d'une association qui ne travailleraient pas assez ou voleraient les bénéfices. Les membres d'associations eux-mêmes ont souvent évoqué cette crainte. Ainsi, parmi ceux qui ont déclaré avoir quitté

32 FG 11, Kindu

33 FG 9, Kisangani

34 FG 14, Kalemie

35 8 sur 16

36 World Development Report, 2009, p. 352.

37 Direction de la Panification et des Statistiques Scolaires, Kinshasa, Août 2001.

38 Sondage d'Opinion sur la Perception de la Pauvreté par la Population du Congo, 2005.

une association par le passé (un homme démobilisé dans une association de maraîchers³⁹ et une femme dans une association d'agriculture, élevage et pisciculture⁴⁰), le fait que les bénéficiaires ne soient pas répartis de manière égale ou que certains membres volent dans la caisse commune a été mentionné comme la principale raison de leur départ.

b. Crainte du manque d'efficacité

Alors que la plupart des membres des associations interrogés au cours des focus groups se sont montrés réticents à exprimer les potentiels désavantages à être membre d'une association, un homme dans une association de mécaniciens à Lubumbashi⁴¹ a souligné le problème de manque d'efficacité et de vulnérabilité aux erreurs des autres. Ainsi il explique qu'un démarreur déposé pour réparation par un client a été inversé par l'un des mécaniciens avec un autre démarreur endommagé. Pour régler le désaccord avec le client, l'association a dû racheter un nouveau démarreur, si bien que tous les membres de l'association ont dû payer pour l'erreur de l'un d'entre eux.

La crainte du manque de travail et d'assiduité de certains membres profitant du travail des autres est également souvent évoquée. De nombreuses associations rencontrées ont ainsi déclaré avoir dû menacer d'expulsion, et dans certains cas expulser des membres pour ces raisons. Ainsi une association d'éleveurs et agriculteurs de Kalemie a déclaré avoir expulsé 5 membres depuis 2008, pour manque de participation aux travaux collectifs.⁴²

c. Difficulté d'accès aux associations existantes

Dans d'autres cas, le retrait de la vie associative s'explique par un manque d'information sur les associations existantes ou par des droits d'entrée prohibitifs. Ainsi, un combattant démobilisé à Goma explique qu'après avoir été démobilisé et avoir suivi une formation en soudure, il a décidé de s'installer à Lubumbashi, ville d'origine de sa mère. Une fois à Lubumbashi, il ne connaissait pas d'autres combattants démobilisés, et ne disposait pas d'information sur les associations locales. Il a alors proposé ses services à un atelier de soudure local. Le fonctionnement de l'atelier en question diffère d'ailleurs en pratique peu de celui de certaines associations : le travail se fait en commun, et les bénéfices sont partagés à la fin de

la journée entre les soudeurs (entre 0 et 2000 Fr congolais en moyenne par personne – soit un peu plus de 2 USD). Dans la mesure du possible, les membres de l'atelier s'entraident en cas de frais médicaux (mais cette aide reste très marginale selon la personne interrogée).

Parfois, le combattant démobilisé entre en contact avec une association existante, mais ne peut devenir membre en raison de frais d'adhésion très élevés. C'est par exemple le cas d'un combattant démobilisé rencontré à Lubumbashi. Il explique qu'il a suivi une formation de mécanicien avec l'INPP en 2009 et qu'il a ensuite essayé d'intégrer une association de mécaniciens déjà existante et créée par des membres de la communauté. Mais il a dû renoncer à son projet, incapable de payer les frais d'adhésion de 50 USD demandés par l'association.

d. Autres opportunités, autres choix

Certains combattants démobilisés expliquent simplement qu'ils ont fait d'autres choix. Par exemple le combattant démobilisé à Kalemie explique qu'il n'a pas pu recevoir de formation dans le domaine de son choix. À la suite de la formation, il n'a pas souhaité se joindre à une des associations en cours de constitution par ses compagnons de formations, puisqu'il souhaitait travailler dans un domaine différent. De même un combattant démobilisé à Lubumbashi a décidé de reprendre l'activité de fabricant de guitares qui était la sienne avant de rejoindre l'armée.

C. Enregistrement officiel ?

1. Le cadre légal : une procédure complexe et onéreuse

Il existe deux principaux types de cadre légaux pour les associations commerciales rencontrées. Le premier cadre légal est celui de la loi 004-2001 du 20 juillet 2001, qui définit le cadre juridique des associations à but non lucratif. Le second est le décret du 23 juin 1960 sur les sociétés commerciales, qui régit en particulier les coopératives.

39 FG 2, Kinshasa

40 FG 12, Kindu

41 FG 20, Lubumbashi

42 FG 16, Kalemie



Exemple de certificat d'enregistrement d'une association dans la province de Maniema

Selon la loi 004-2001 du 20 juillet 2001, « l'association sans but lucratif est celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles et commerciales, si ce n'est à titre accessoire, et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel. » (Article 1 de la loi n. 004-2001 du 20 juillet 2001). Bien que les associations rencontrées aient le plus souvent un but lucratif, en pratique, et selon leurs propres déclarations, la loi 004-2001 du 20 juillet 2001 sert souvent de cadre légal. Selon le mémoire de licence d'Ursil Lelo Di Makungu (Université de Kisangani 2007), « fort est de constater que ces différentes associations commerciales sont régies par le droit commun, à l'instar de la loi 004-2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions légales applicables aux associations sans but lucratif [...] Cette loi dans son article premier définit l'association sans but lucratif comme celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, si ce n'est à titre accessoire, et qui ne recherche pas à procurer à ses membres un gain matériel. »

La procédure d'enregistrement des associations prévue par la loi 004-2001 est complexe. Elle prévoit dans un premier temps que l'association rédige des statuts et un règlement intérieur qui lui permettront ensuite d'obtenir un acte légal auprès du notaire de la ville, les autorisant provisoirement à fonctionner. Les frais d'authentification pour cet acte notarié varient et sont en principe fixés par un arrêté du Gouverneur de province. Selon le *Guide Pratique pour la Constitution d'une ONG en RDC* préparé par OCHA⁴³, les frais pour cette procédure s'élèvent à 10 USD à Kinshasa. Sur le terrain, les associations ayant suivi cette procédure ont en réalité déclaré un coût d'environ 50 USD, en particulier en raison des frais de photo-

copie, les pièces du dossier devant être déposées en de nombreux exemplaires. Une fois l'acte notarié obtenu, l'association doit, pour terminer le processus d'enregistrement au niveau national, s'enregistrer auprès de la division provinciale de son Ministère de tutelle (par exemple, Ministère de l'Agriculture pour une association de maraîchers). La procédure ainsi que les frais d'enregistrement varient selon chaque Ministère. En pratique, nous avons constaté de nombreuses variations sur le terrain, mais il semble que les frais se situent entre 10 et 150 USD par Ministère de tutelle (une association dépend parfois de plusieurs Ministères). Enfin, toutes les associations doivent être enregistrées auprès du Ministère de la Justice. Pour ce faire, les associations doivent déposer un dossier complexe, contenant en particulier l'acte notarié attestant de l'enregistrement au niveau local, les attestations d'enregistrement auprès des Ministères de tutelle, ainsi qu'une demande officielle d'enregistrement auprès du Ministère de la Justice. Selon le Guide Pratique d'OCHA, les frais d'enregistrement auprès du Ministère de la Justice sont fixés à 2 700 Fr congolais, soit environ 3 USD. En réalité, les associations rencontrées sur le terrain ont déclaré avoir versé jusqu'à 100 USD.

Ainsi la procédure d'enregistrement officielle en tant qu'association est complexe, et si les coûts varient d'un Ministère à l'autre et d'une province à l'autre, il est raisonnable d'affirmer qu'ils sont élevés, en particulier pour des associations par définition pauvres, qui se constituent pour lutter contre la vulnérabilité économique et sociale de leurs membres. Il serait donc utile d'apporter de l'aide aux associations, soit en simplifiant le processus d'enregistrement, soit en apportant une aide administrative aux associations désirant s'enregistrer, voire une aide financière par l'intermédiaire de la prise en charge d'une partie des frais d'enregistrement.

Interrogées sur les raisons pour lesquelles le statut d'association est privilégié par rapport à celui de société commerciale par exemple, les membres d'une association de menuisiers à Kindu⁴⁴ soulignent à quel point il est important pour eux de fonctionner comme

43 Organisation de coordination des actions humanitaires (OCHA), Guide Pratique pour la constitution des ONG en République Démocratique du Congo.

44 FG 11, Kindu

une association dans laquelle tous les membres sont égaux, prennent les décisions en commun et se redistribuent les éventuels bénéfices en parts égales, et non comme une entreprise dans laquelle leur atelier serait au nom d'une seule personne.

Toutefois, il existe d'autres solutions permettant un enregistrement qui donnerait le même statut à tous les membres. Il est par exemple possible, en vertu du décret du 23 juin 1960 (art. 2) sur les sociétés commerciales d'enregistrer une société en nom collectif ou une coopérative. La procédure d'enregistrement n'est toutefois ni plus simple, ni moins onéreuse, et requiert, comme pour les associations, l'obtention d'un acte notarié, mais aussi l'enregistrement au registre du commerce à la greffe du tribunal de première instance (les frais s'élèvent 50 USD pour une personne physique et 150 pour une personne morale, auxquels s'ajoutent 15 USD de frais de dossiers), puis un enregistrement national (60 USD). De plus les sociétés commerciales sont imposables. Notons que nous ne disposons pas de données précises sur les proportions d'associations de combattants démobilisés enregistrées comme coopératives et celles enregistrées comme associations sous la loi 004-2001 du 20 juillet 2001, à l'échelle nationale.

2. Pourquoi s'enregistrer ?

Malgré les procédures d'enregistrement complexes et onéreuses, nous avons été surpris de constater que plus des 2/5^{ème} des associations rencontrées étaient enregistrées ou en cours de procédure d'enregistrement. Parmi les autres associations, un grand nombre aspirent à s'enregistrer et économisent une grande partie de leurs revenus pour y parvenir. Ainsi, une association de boulangers à Kalemie, qui ne fait pas encore assez de bénéfices pour payer ses membres, déclare économiser 20% de ses revenus mensuels pour les frais administratifs d'enregistrement.⁴⁵ Comme l'ont confirmé des employés de Caritas chargés de l'accompagnement de ces associations à Kindu, les agences exécutives encouragent fortement les associations à s'enregistrer officiellement, indiquant que l'enregistrement est d'une part obligatoire pour pouvoir fonctionner légalement, et d'autre part indispensable pour accéder aux dons des bailleurs. On peut toutefois s'interroger sur le rapport coût/avantage et les raisons de s'enregistrer au niveau national. On note aussi souvent un déficit de formation des personnels des agences exécutives, qui

ont dû former des combattants démobilisés sur ces questions, ayant eux-mêmes une connaissance limitée des procédures à suivre et du rôle des associations.

a. Éviter de susciter la suspicion

Selon un membre d'une association de boulangers à Kalemie : « S'enregistrer c'est obligatoire pour être en paix dans la vie normale. Si on n'est pas enregistré, on va nous inquiéter »⁴⁶. À Kindu, les associations rencontrées insistent particulièrement sur la nécessité de s'enregistrer officiellement, pour ne pas avoir de difficultés avec les autorités locales ou susciter la méfiance des communautés. Une association à Kindu⁴⁷, qui est cours de procédure d'enregistrement, explique qu'il est d'autant plus important de s'enregistrer quand on est une association de démobilisés.

b. Accéder à l'aide

L'association des pêcheurs de Tschuenge-Masina⁴⁸, comme beaucoup d'autres, expliquent que les bailleurs et ONG locales et internationales ne font pas de dons à des individus ou groupes d'individus non reconnus, mais uniquement à des associations officiellement enregistrées. Recevoir de l'aide est ainsi une raison souvent évoquée par les membres des associations pour créer et enregistrer leur association. L'association des pêcheurs de Tschuenge-Masina a ainsi reçu des filets, hameçons et autres matériels des bailleurs. De même l'association Msekwa Umoja à Kindu⁴⁹ explique que l'enregistrement a coûté plus de 100 USD au total, mais a permis d'accéder à des dons de la FAO et de la Coopération technique belge (outils, riz, alevins, etc.).

Dans certains cas, cette approche est toutefois limitée et attentiste. Un exemple extrême est celui d'une association rencontrée à Likasi⁵⁰, constituée dans le but premier de recevoir des terres et des semences d'une ONG locale sous traitance de la FAO. L'association a ainsi reçu 400 ha de terres à défricher, mais au lieu de

45 FG 14, Kalemie

46 FG 14, Kalemie

47 FG 11, Kindu

48 FG 1, Kinshasa

49 FG 12, Kindu

50 FG 22, Likasi

les cultiver au moins en partie collectivement, toutes les terres ont été divisées en parcelles individuelles. Les membres de l'association ont arrêté le travail des terres en attendant des dons de semences et engrais.

Par ailleurs, certaines associations non enregistrées au niveau national, jouissent d'une légitimité et reconnaissance au niveau local qui leur permet d'accéder à l'aide. Ainsi, le CDDE à Kisangani s'est vu léguer 200 ha de terres par le Gouvernement local, bien que n'étant pas officiellement enregistré au niveau national.

c. Recourir au microcrédit : une pratique très rare

De manière surprenante, peu d'associations ont déclaré avoir recours au microcrédit. Sur les 26 associations rencontrées, une seule a ainsi déclaré avoir emprunté de l'argent à une banque locale afin de réaliser des dépenses d'investissement au démarrage de leur activité.⁵¹ Il s'agit d'une association de mécaniciens à Lubumbashi. L'Association des Mécaniciens et Quados⁵² regroupe ainsi 15 membres répartis sur trois ateliers. Afin de se doter du matériel nécessaire au démarrage de ces ateliers, l'association a déclaré avoir emprunté 300 USD (pour un coût total de 375 USD). Cet investissement de départ, ainsi que la localisation judicieuse des ateliers à des carrefours très fréquentés, et des arrêts de minibus, a permis à l'association de rembourser son emprunt, ainsi que d'épargner 115 USD pour de futurs investissements et ainsi que

la prise en charge d'urgences médicales ou personnelles des membres de l'association. Le président de l'association explique que chaque atelier gagne en moyenne 20 000 Fr Congolais par jour (soit environ 22 USD), répartis à parts égales entre les membres de l'association. Notons que cette association n'est pas officiellement enregistrée. Son président explique que l'association a préféré lancer son activité économique et rembourser son crédit avant de commencer à engager les dépenses importantes d'enregistrement.

Il semble que les agences exécutives ayant encouragé les combattants démobilisés à se regrouper en associations, en particulier à l'issue des formations dispensées dans le cadre du programme de réintégration, aient avant tout insisté sur l'importance de l'enregistrement officiel des associations dans le but de ne pas être inquiétés et de recevoir de l'aide des bailleurs. L'accès au microcrédit semble, au regard du témoignage des combattants démobilisés et de leurs connaissances limitées dans ce domaine, avoir été éludé. On peut en effet regretter que cette approche encourage parfois une attitude attentiste et ne permette pas aux associations de tirer le meilleur parti de leur enregistrement officiel.

51 Il importe toutefois de noter que quelques associations ont expliqué avoir acheté certains matériaux de base (farine, tissu, semences) à crédit.

52 FG 20, Lubumbashi

II Démobilisés et membres de la communauté : quelles synergies ?

Boersh-Supan (2009) a montré que le plus souvent les communautés locales sont réticentes mais acceptent les anciens combattants parmi eux par souci de pragmatisme et de préservation de la paix. L'accueil d'ex-combattants dans des associations de civils ou bien de l'entrée de civils dans les associations d'anciens combattants, sont elles également avant tout pragmatiques ? L'avantage à travailler avec ces ex-combattants s'explique-t-il en termes d'investissement sur le long terme en vue de faciliter leur réintégration et d'éviter leur retour aux armes ? Quels savoirs faire, moyens financiers ou capital social les ex-combattants contribuent-ils à ces associations et vice versa ?

A. Influence du contexte local pour la réintégration : des différences régionales mais partout une certaine méfiance à l'égard des démobilisés

Boersh-Supan (2009) a mis en lumière les difficultés de réintégration des ex-combattants qui se trouvent souvent ostracisés au moment de leur retour à la vie civile, et suscitent la méfiance de la part des communautés locales. Un certain nombre d'études (Shaw, 2002 ; Humphreys and Weinstein, 2005) ont également révélé que le niveau de violence du groupe armé auquel l'ancien combattant a appartenu ainsi que sa fonction au sein de ce groupe affecte l'attitude des membres de la communauté locale envers lui. Ainsi les anciens combattants issus des groupes les plus violents et qui occupaient des rangs élevés dans ces groupes, tendent à être davantage ostracisés par la population locale.

Il est difficile d'évaluer en profondeur la manière dont les anciens combattants sont perçus par les populations locales, sans recourir à une approche systématique et comparative. Bien que cet élément se situe en dehors du cadre de cette étude, il est important de donner une idée générale du climat et de la manière dont les combattants sont généralement perçus. Il est intéressant de noter, suivant les arguments de Humphreys and Weinstein, que les combattants démobilisés semblent profiter d'une meilleure image dans les régions où n'ont pas ou peu eu lieu de combats. Toutefois, on note que même à Kinshasa, l'arrivée des combattants démobilisés a suscité la méfiance. Ainsi, la directrice de l'ONG locale UNAPAS a souligné que les présidents d'associations contactés pour accueillir des anciens combattants ont souvent été réticents : sur les 7 présidents d'associations contactés 5 ont refusé, par crainte de violences ou vols.

À Kisangani, théâtre d'affrontements violents, la guerre a touché directement les populations, qui se disent en général très méfiantes vis-à-vis de ceux qui ont pris les armes. De surcroît, beaucoup des démobilisés rencontrés à Kisangani ont déclaré ne pas être originaires de la région, ce qui rend l'accès aux terres et aux moyens de production plus difficile. S'associer avec des membres de la communauté devient alors pour les combattants démobilisés une nécessité. À Kindu et Kalemie, dans un contexte majoritairement rural, il semble qu'une proportion importante des combattants démobilisés soient originaires de la région, et aient des liens anciens avec les communautés d'accueil. Dans une certaine mesure, comme le résume une femme démobilisée membre d'une association de maraîchage à

Kindu⁵³ « *comme nous sommes originaires d'ici on a pu avoir accès aux terres* ». Toutefois, les démobilisés expliquent que les communautés locales les considèrent malgré tout avec méfiance et qu'ils doivent faire profil bas pour être acceptés, notamment en s'abstenant de jouer un rôle politique. Dans toutes les régions, y compris à Kindu et Kalemie où les Mai Mai sont perçus comme ayant pris les armes pour défendre leurs communautés, les démobilisés qui arrivent suscitent la méfiance et les membres de la communauté sont au début réticents à les accueillir.

B. Quels outils de socialisation entre démobilisés et membres de la communauté ?

1. Rôle des ONG locales et agences exécutives

a. Faire le lien entre démobilisés et associations existantes

Comme expliqué plus haut, par un hasard de circonstances, et également probablement parce que les agences exécutives ayant organisé les focus groups étaient plus familières avec les associations créées par les combattants démobilisés eux-mêmes, nous n'avons rencontré que trois associations de membres de la communauté ayant par la suite intégré des combattants démobilisés. Deux de ces associations se situent à Kinshasa, la troisième à Likasi.

Dans le cas des associations rencontrées à Kinshasa, deux scénarios sont apparus. Dans le premier cas, l'ONG locale UNAPAS a contacté plusieurs associations pour qu'elles accueillent certains combattants démobilisés en formation à UNAPAS. Comme expliqué plus haut, sur les 7 présidents d'associations contactés, seuls 2 ont accepté d'accueillir des anciens combattants parmi leurs membres. Le président de l'une de ces associations⁵⁴ était formateur pour UNAPAS et donc en contact direct avec les combattants démobilisés. Dans ce cas, UNAPAS explique avoir joué un rôle central d'intermédiaire et de socialisant pour les démobilisés auprès des associations locales.

On retrouve un scénario comparable dans le cas de l'association d'agriculteurs Aitengwa⁵⁵ à Likasi, où une ONG locale ASPH (Association Agropastorale des Personnes Vivant avec Handicap), donnait des formations à des combattants démobilisés dans le

cadre des programmes de réintégration de la FAO. Un représentant de l'ONG ASPH, qui travaillait déjà avec des associations locales, leur fournissant en outre des semences et engrais, explique ainsi avoir contacté l'association d'agriculteurs créée par des membres de la communauté pour leur demander d'accueillir des combattants démobilisés.

Dans le troisième cas, nous n'avons en revanche pas mis en lumière d'intervention extérieure pour faciliter l'intégration des combattants démobilisés à l'association. Les membres de l'association de pêcheurs de Tschuenge-Masina⁵⁶ expliquent en effet avoir, de leur propre volonté, intégré des combattants démobilisés à leur association. Nous reviendrons plus bas sur les diverses motivations de l'association.

b. Encourager les associations de démobilisés à l'ouverture aux membres de la communauté

Les agences exécutives qui, comme souligné plus haut, ont encouragé les combattants démobilisés à se rassembler en associations, les ont aussi encouragés à intégrer des membres de la communauté dans ces associations. Comme le résume un membre d'une association de couturiers à Kindu⁵⁷ : « *Les autres se méfient, alors dans les formations on nous a conseillé de prendre aussi des membres de la communauté pour ne pas être stigmatisés.* »

Il s'agit en effet d'encourager les combattants démobilisés et les communautés d'accueil non seulement à cohabiter, mais aussi à travailler étroitement ensemble. Il s'agit pour les agences exécutives de faire bénéficier toute la communauté des aides procurées aux associations, afin de ne pas créer de ressentiment, comme l'explique une membre d'une association de femmes, soutenue par Caritas⁵⁸ : « *Il y a aussi beaucoup de jalousie dans le quartier, c'est mieux d'intégrer des femmes de la communauté pour qu'il y ait moins de jalousies.* »

53 FG 10, Kindu

54 FG 2, Kinshasa

55 FG 22, Likasi

56 FG 1, Kinshasa

57 FG 13, Kindu

58 FG 17, Kindu. Caritas a ainsi fourni 15 sacs de soude caustique, 15 bidons d'huile de palme, 3 tables, des moules, 2 bassines à cette association afin que ses membres soient en mesure de commencer leur activité de savonnerie.

c. Les formations : des lieux de socialisation

Dans plus d'1/5^{ème} des focus groups⁵⁹, les personnes présentes ont spontanément mentionné les formations reçues dans le cadre des programmes de réintégration comme des lieux de socialisation entre démobilisés et membres de la communauté, ayant joué un rôle crucial dans la constitution de l'association.

En effet, dans de nombreux cas, les formations ont été fournies par des ONG, agences exécutives et associations locales qui à l'origine fournissaient des formations aux membres de la communauté et ont, à l'issue de la guerre, été recrutées pour former des combattants démobilisés. Dans de nombreux cas, membres de la communauté et combattants démobilisés ont ainsi suivi des formations ensemble. Ainsi, à Kindu, un représentant de l'association de menuisiers et charpentiers AVIKAM⁶⁰ (Association des Jeunes pour le Développement) explique que les personnes à l'origine de l'association se sont rencontrées lors des formations en menuiserie fournies par Caritas. On retrouve un scénario similaire dans le cas de la briqueterie Volcan à Kinshasa. Le président de l'association explique que lors de la formation en maçonnerie reçue dans le cadre de l'INPP, il a travaillé sur des chantiers en présence de membres de la communauté. Dans ce contexte ils ont pu échanger, et le Président de l'association explique qu'il a proposé à certains maçons membres de la communauté de se joindre à l'association « *parce qu'ils travaillaient bien et ne créaient pas de conflits.* »⁶¹. À Lubumbashi, les membres d'une association de boulangers expliquent qu'ils se sont rencontrés lors de la formation en boulangerie fournie par l'INPP et ont ensuite commencé à se fréquenter dans leurs quartiers respectifs, avant de décider de créer une association.⁶²

Ainsi, si l'intérêt des formations en termes d'acquisition de savoir faire et de connaissances est parfois mise en question, on peut toutefois penser que leur format, et en particulier lorsqu'elles regroupent démobilisés et membres de la communauté, permet une première socialisation entre démobilisés et communautés locales. Il semble particulièrement judicieux d'encourager les pratiques de formations mélangeant combattants démobilisés et membres de la communauté, afin d'encourager la socialisation entre ces deux groupes.

2. Importance des liens personnels antérieurs à la guerre

Comme expliqué ci-dessus, la méfiance et la peur des communautés d'accueil sont souvent perçues par les combattants comme le principal obstacle à leur réintégration. Souvent, les membres des associations ont expliqué avoir pu intégrer une association de membres de la communauté ou encouragé des membres de la communauté à se joindre à leur association grâce à des liens personnels.

Ainsi, à Kinshasa, un combattant démobilisé, Président de la briqueterie Volcan⁶³, explique avoir contacté l'épouse d'un ami d'avant la guerre (un pasteur), pour lui demander de l'aide dans la création de son association. La jeune femme, amie personnelle du combattant démobilisé a accepté de devenir membre de l'association et d'investir dans l'acquisition de matériel et la location d'un bâtiment pour le démarrage de la briqueterie. De même, à Kisangani, des maçons, membres de la communauté, expliquent avoir rejoint l'association des briquetiers⁶⁴ créée par des combattants démobilisés parce qu'ils connaissaient le Vice Président de l'association, un combattant démobilisé. De façon similaire, une femme membre de la communauté explique être devenue membre d'une association de boulangers parce qu'elle connaissait un combattant démobilisé avant la guerre, qui l'a encouragée à travailler avec lui dans cette association.⁶⁵ De la même manière à Kindu, où de nombreux démobilisés sont revenus dans leur région d'origine, une femme explique avoir rejoint une association d'éleveurs⁶⁶ dont elle avait entendu parler par un membre de la famille d'un des membres démobilisés de l'association.

Dans d'autres cas, des membres de la communauté dont des membres de la famille ont pris les armes, interviennent pour aider d'autres combattants démobilisés. Par exemple à Kisangani, le président du Cercle

59 5 cas sur 26

60 FG 11, Kindu

61 FG 5, Kinshasa

62 FG 18, Lubumbashi

63 FG 5, Kinshasa.

64 FG 8, Kisangani

65 FG 9, Kisangani

66 FG 16, Kindu

des Démobilisés pour le Développement et l'Entraide⁶⁷ explique qu'au départ ce sont des liens personnels avec un abbé, qui a prêté une salle de réunion, ainsi que deux femmes dont les fils sont morts au combat, qui ont aidé l'association à se mettre en place.

C. Associations regroupant démobilisés et membres de la communauté : quels bénéfices mutuels ?

1. Membres de la communauté : force de travail et ressources apportées par les démobilisés

a. Main d'œuvre et matériel

Dans le cas des trois associations de membres de la communauté rencontrées en RDC ayant accueilli des combattants démobilisés, il existe un bénéfice matériel à l'arrivée des combattants démobilisés. Ce bénéfice est le plus évident dans le cas de l'association de maraîchers de Tschuenge-Masina⁶⁸, où les combattants démobilisés qui ont rejoint l'association avaient bénéficié de formations en maraîchage dans le cadre du programme de réintégration ainsi que d'outils agricoles et semences, ce qui est un apport direct pour l'association. Dans le cas de l'association de maraîchers à Likasi⁶⁹, on retrouve une dynamique similaire, bien que l'association ne prévoient pas de champs collectifs, ce qui fait que la main d'œuvre et les outils et semences des nouveaux arrivants ont un impact restreint sur la production de chacun. Toutefois, dans le cas de cette association, on peut penser que l'arrivée des combattants démobilisés, encouragée par une ONG locale qui avait déjà fourni des semences et engrais aux membres de l'association, a suscité des attentes en matière de don. Finalement, dans le cadre de l'association des pêcheurs de Tschuenge-Masina⁷⁰, les membres de l'association expliquent que les combattants démobilisés qui

ont rejoint l'association n'avaient pour la plupart aucune formation en matière de pêche (certains avaient reçu des formations dans le cadre du programme de réintégration, mais dans d'autres domaines) et que ce sont les pêcheurs membres de l'association qui ont formé ces nouveaux venus. Selon les membres de l'association, ces nouveaux venus « n'ont apporté aucun gain sur le court terme, mais sur le long terme, ils permettent d'augmenter la production de l'association et les cotisations. » Il est également possible, comme le suggère la responsable de l'ONG locale UNAPAS qui travaille avec cette association, que les membres de l'association ayant formé les nouveaux venus aient bénéficié du produit de la pêche de ces derniers pendant la période de formation.

Nous avons vu précédemment que les combattants démobilisés jouissent d'un déficit d'image et suscitent souvent la méfiance auprès des populations civiles qui craignent de potentiels accès de violence, des comportements conflictuels ou des vols. Paradoxalement, les combattants démobilisés jouissent également d'une image d'efficacité, de ponctualité, d'organisation, associés à leur activité militaire. Ce fut par exemple un

67 FG 6, Kisangani

68 FG 2, Kinshasa

69 FG 22, Likasi

70 FG 1, Kinshasa



A Kinshasa, une association de maraîchers rassemble à la fois des ex-combattants et des membres de la communauté. L'association gère les disputes internes, fournit un terrain cultivable aux ex-combattants et aide tous ses membres à faire face à la vulnérabilité.

élément au cœur du témoignage des membres de la communauté ayant rejoint des associations de combattants démobilisés à Kisangani⁷¹. Dans chaque focus group mené à Kisangani, il a été fait mention de ces qualités supposées des combattants démobilisés et de leur efficacité

b. Opportunités nouvelles dans un contexte économique difficile

Dans le contexte de post-conflit en RDC, 70% de la population vit en dessous de seuil de pauvreté, 52% dans une situation d'extrême pauvreté⁷² et les opportunités économiques sont limitées. Il semble aussi, selon les témoignages recueillis à Lubumbashi auprès d'un combattant démobilisé non membre d'une association⁷³, ainsi que de membres (démobilisés et membres de la communauté) d'une association de maraîchers à Likasi⁷⁴, que les frais d'entrée dans une association anciennement créée soient prohibitifs.⁷⁵ En raison de la démobilisation récente de plus de 100 000 combattants, l'on assiste à la création de nombreuses associations par des combattants démobilisés, soutenus en partie par des agences exécutives. Dans ce contexte, ces nouvelles associations apparaissent comme de rares opportunités d'accéder à des systèmes d'entraide et de compléments de revenus.

2. Démobilisés : accès aux moyens de production

Les dimensions sociales et économiques de la réintégration des combattants démobilisés sont indissociables. Dans de nombreux cas, la réintégration économique est décrite comme une condition de la réintégration sociale, les combattants démobilisés pouvant devenir membres à part entière de la communauté d'accueil lorsqu'ils sont en mesure d'y avoir un toit et d'y entretenir leur famille de manière légale et légitime. Toutefois, l'inverse est également vrai. En particulier dans le cas des associations. Les combattants sont en effet bien souvent contraints à tisser des liens avec les membres de la communauté d'accueil afin de pouvoir accéder à la terre et aux moyens de production.

Ainsi par exemple à Kisangani, une association de 17 personnes se réunit chaque semaine pour produire du savon dans la maison d'une dame âgée, membre

de la communauté, qui met également à disposition son matériel. Selon les membres de l'association rencontrés, la dame âgée, qui est membre de l'association ainsi que trésorière, reçoit en contrepartie 3% de la production mensuelle de savon.⁷⁶ À Kinshasa, c'est une dame membre de la communauté qui a permis, grâce à un don, aux associés de la briqueterie Volcan d'avoir les fonds nécessaires pour démarrer leur activité⁷⁷. À Likasi, c'est une propriétaire terrienne aspirant à des fonctions électorales qui a fait don de terres, permettant à un groupe de démobilisés ensuite rejoints par des membres de la communauté, de faire commencer leur association.

De même, une association de menuisiers à Kisangani⁷⁸ est en mesure de fonctionner parce qu'un membre de la communauté leur loue son atelier. À Kindu, les combattants démobilisés membres d'une association de menuisiers expliquent qu'au départ, ils ont eu des difficultés convaincre le propriétaire de leur louer son atelier (pourtant inoccupé). C'est un membre de l'association non démobilisé qui pu convaincre le propriétaire du sérieux et de la non violence de l'association, leur donnant accès au terrain en question.

Dans le contexte des associations, comme dans le contexte plus général de la réintégration, les combattants démobilisés sont donc dépendants, dans une large mesure, de la bonne volonté des membres de la communauté. Intégrer les membres de la communauté au sein des associations, est donc un moyen d'accéder aux moyens de production.

71 FG6,7,8, et 9, Kisangani

72 PNUD, 2007/2008. Rapport mondial sur le développement humain.

73 Interview individuelle menée à Lubumbashi auprès d'un combattant démobilisé ayant choisi de ne pas être membre d'une association.

74 FG 21, Likasi

75 Selon les personnes rencontrées dans le FG 21 à Likasi, ces frais peuvent atteindre 40 à 100 USD. Il semble en effet que les associations plus anciennes demandent aux nouveaux membres de payer la somme totale des cotisations depuis la création de l'association, ce qui tendrait à confirmer le parallèle entre tontines et associations en RDC. Il est aussi possible que les frais élevés visent à sélectionner des membres particulièrement motivés pour travailler au sein de l'association.

76 FG 8, Kisangani

77 FG 5, Kinshasa

78 FG 8, Kisangani

III Les dynamiques internes des associations : quelle gouvernance et quelles fonctions ?

A. Membership et gouvernance interne des associations de démobilisés

1. Hiérarchies de guerre et leadership en temps de paix

Afin de comprendre le processus de création des associations de combattants démobilisés, il est important de mettre en lumière le rôle des leaders dans le rassemblement et l'organisation de ces associations. On s'est en particulier ici posé la question du lien entre position de pouvoir au sein des groupes armés et position de leader au sein des associations.

Les questions du rôle des combattants démobilisés pendant la guerre, de la faction armée dont ils étaient membres ainsi que leur rang dans la structure de commandement de cette faction sont des questions sensibles, difficiles à aborder dans le cadre des focus groups. Il nous a toutefois été possible d'étudier ces questions par le biais d'entretiens individuels avec certains membres d'associations apparaissant jouer un rôle de leader, ainsi que lors d'entretiens informels avec des représentants locaux de l'UEPNDDR ou d'agences exécutives connaissant bien certains combattants démobilisés et leur parcours.

Lors d'un entretien privé, le président du CDDE à Kisangani explique qu'il était haut gradé dans l'armée avant d'être démobilisé, et qu'en raison de sa position il avait le respect de ses hommes, qui l'ont alors facilement suivi dans la création d'une association. De même, dans le cadre même du focus group, le président d'une association de boulangers à Kale-

mie aborde spontanément la question. Quand on lui demande comment il s'y est pris pour organiser l'association, il explique « *moi je pouvais rassembler les gens parce que j'étais un officier.* »⁷⁹ À Kalemie, des représentants de Caritas confirment que ce sont souvent d'anciens hauts gradés des factions armées qui sont les leaders de ces associations. C'est par exemple, comme l'expliquent les représentants de Caritas, le cas du coordinateur d'une association de boulangers⁸⁰, qui était lieutenant. Souvent, les membres des associations appellent leurs leaders par leur ancien grade militaire. Progressivement cette pratique s'estompe. Ces éléments semblent confirmer les thèses de Peters (2006) et Lemasle (2010), qui expliquent comment les liens de patronage en temps de guerre, sont parfois utilisés en temps de paix pour créer des associations ou activités économiques, se fondant sur la loyauté envers un ancien haut gradé d'une faction armée.

Toutefois, cette étude ne donne qu'une idée limitée du lien entre leadership au sein des associations et leadership en temps de guerre, dans la mesure où cet élément n'a pu être vérifié systématiquement. Certains témoignages vont également à l'encontre de cette thèse et font apparaître les opportunités de leadership après la guerre comme des opportunités séparées des rôles occupés pendant la guerre. Selon le président du CDDE, les plus hauts gradés refusent en général le rôle de président d'association, soit par fierté, considérant ce rôle en dessous de leurs compétences, soit pour éviter d'attiser la suspicion sur l'association. Il évoque ainsi

79 FG 18, Lubumbashi

80 FG 14, Kalemie

le cas d'un major et d'un lieutenant colonel ayant été élu à la tête de deux des associations membres de la plateforme, mais ayant décliné ce rôle.

Quoi qu'il en soit, ces exemples montrent que la création des associations est aussi l'occasion de l'émergence de leaders, qui sont en position de relayer les préoccupations des combattants démobilisés, et dans une certaine mesure de défendre leurs intérêts. Comme nous le soulignerons plus bas, il serait en particulier intéressant de rassembler davantage d'informations sur ces leaders, leur légitimité et leur impact.

2. Gouvernance et transparence

a. Des préoccupations centrales pour les membres

La question de la gouvernance interne est apparue comme une question difficile à aborder en détail, le président de l'association étant toujours présent lors des focus groups. Afin de surmonter cette difficulté nous avons interrogé les personnes présentes sur les associations dont ils avaient pu être membres par le passé. Un autre obstacle est alors apparu : comme expliqué par le président d'une association rencontrée à Kalemie⁸¹, il semble que souvent, les associations hésitent à accueillir un nouveau membre ayant fait partie d'une association par le passé, soupçonnant qu'il ait pu en avoir été chassé pour mauvaise conduite ou manque travail. La question « avez-vous appartenu à une association autre que celle-ci par le passé » a ainsi suscité une certaine gêne lors des focus groups.

Bien que la question de la gouvernance interne soit rarement abordée de front pour toutes ces raisons, elle reste une préoccupation constante des membres d'association. Rejoignant la question de la méfiance mentionnée plus haut, et la crainte des membres d'associations de voir les bénéfices disparaître ou de perdre le contrôle sur le processus de décision, un homme dans une association à Kinshasa a expliqué avoir quitté une association parce que « *le président était un dictateur* »⁸².

De même, la question de la transparence dans la gestion de l'association apparaît comme une question centrale pour les membres. Une dame, membre d'une association à Kindu explique ainsi avoir quitté l'association dont elle était précédemment membre,

parce que le comité directeur avait confisqué les bénéfices de la caisse commune⁸³.

b. La pratique : élections et répartition des responsabilités, une approche pragmatique

Bien que les questions de transparence et de gouvernance interne préoccupent les membres d'associations, en pratique, les responsabilités au sein des associations sont souvent réparties de manière pragmatique. Ainsi, dans 3/5^{ème} des focus groups⁸⁴ où il a été possible d'obtenir des réponses claires concernant la répartition des rôles au sein des associations, les membres des associations ont déclaré avoir organisé des élections, mais dans 2/5^{ème} des cas⁸⁵, ils ont annoncé avoir réparti les rôles à l'amiable, selon les compétences de chacun. Le fondateur de l'association, qu'il y ait eu élection ou que les rôles aient été repartis à l'amiable est devenu, dans la grande majorité des cas, le président.

Il est également important de noter qu'il n'y a généralement eu qu'un seul vote : la personne remportant le plus de voix se voyant attribuer le poste de président, puis la personne ayant recueilli le deuxième meilleur score, devenant vice président, et ainsi de suite pour les postes de trésorier, secrétaire, et conseillers. Par exemple, dans une association de couturiers⁸⁶, trois candidats se sont présentés au poste de président. Les deux candidats déçus sont finalement devenus respectivement Vice Présidente et Conseiller. Ils expliquent qu'ils étaient dans un premier temps mécontents d'avoir perdu les élections, mais ont accepté les résultats parce qu'ils ont pu accéder à d'autres postes. Cette méthode, bien que non optimale d'un point de vue de gouvernance interne qui voudrait qu'on réalise un vote pour chaque poste, permet toutefois de simplifier le processus, de satisfaire les candidats et d'éviter de potentiels conflits interne au sujet de la répartition des responsabilités.

81 FG 14, Kalemie

82 FG 2, Kinshasa

83 FG 12, Kindu

84 12 sur 18

85 6 sur 18

86 FG 13, Kindu

Dans certains cas, même s'il n'a pas été organisé d'élections au départ, l'association a pris le temps de se consolider puis a introduit un processus électoral par la suite. Par exemple, l'association Missekwa à Kindu⁸⁷ a, au départ, réparti les rôles à l'amiable, selon les compétences de chacun et leur rôle dans la création de l'association. Après trois ans de fonctionnement des élections ont été organisées. On note d'ailleurs que ces élections ont donné lieu à une répartition équilibrée des rôles entre combattants démobilisés et membres de la communauté.

Dans certains cas en revanche, les membres du comité semblent inamovibles, soit parce qu'aucune élection n'a lieu, soit parce qu'une fois la première élection achevée, on ne prévoit pas de mandat à durée déterminée. Par exemple une association d'éleveurs à Kalemie⁸⁸ a expliqué avoir organisé des élections en 2007, et ne pas prévoir d'élections dans le futur, à moins qu'il n'y ait des problèmes et que les membres du comité ou le président ne remplissent pas les attentes des membres. Il n'est toutefois pas décidé, comment leur travail sera évalué, qui est droit de décider que leur travail est mal fait, et qui peut décider de la nécessité de la tenue ou non d'élections.

D'une manière générale, il est difficile d'obtenir des informations précises sur la tenue de réunions, leur fréquence et le contenu des débats. Bien que la plupart des associations aient déclaré se réunir formellement une semaine sur deux, ou une fois par mois, il semble que la majorité des décisions liées à la gestion de l'association et aux mécanismes d'entraide, se prennent après des discussions informelles sur le lieu de l'activité principale de l'association. En effet, les associations, en particulier celles qui comportent une vingtaine de membres expliquent souvent qu'elles n'ont pas besoin d'organiser des réunions formelles parce que les membres de l'association travaillent ensemble chaque semaine, et peuvent discuter des décisions à prendre cette occasion.

En raison de l'approche par groupe et de l'usage d'une méthode essentiellement qualitative, cette étude ne permet pas de dresser de conclusions sur la gouvernance interne des associations. Les mécanismes pragmatiques et relativement informels mis en place dans certaines associations ne sont en effet pas nécessairement des entraves à la gouvernance interne ou à

l'efficacité de l'association. Il serait intéressant d'étudier ces questions plus en profondeur, afin d'avoir une idée plus précise sur la manière dont ces mécanismes se mettent en place, mais surtout sur la perspective des membres de l'association sur la manière dont ils se sentent entendus et pris en compte. Il serait également utile de mieux comprendre les liens entre mécanismes internes de répartition des rôles et de prise de décision et efficacité de l'association en termes de création de revenus et d'entraide sociale. Il est possible que les mécanismes les plus pragmatiques, qui ne sont pas nécessairement les plus démocratiques sur le papier, se révèlent utiles et efficaces. Les conclusions d'une telle étude pourraient alors utilement éclairer les ONG locales ou agences exécutives qui travaillent l'appui de ces associations, et orienter leurs conseils.

B. Les associations : au-delà des fonctions économique et d'entraide

Les associations de combattants démobilisés remplissent en priorité des fonctions sociales d'entraide, mais peuvent aussi être une source de crédit et générer des revenus pour leurs membres. Nous soulignons ici que les associations jouent aussi des rôles secondaires importants, notamment en réglant les conflits entre membres, mais aussi parfois entre combattants démobilisés et membres de la communauté. En outre, faire partie d'une association semble conférer un certain statut aux démobilisés, et comme l'indiquent plusieurs éléments, les aident à contribuer à la vie de la communauté.

1. Gestion des conflits

a. Résolutions des conflits internes

Les associations rencontrées, si elles ont des structures variables, ont en revanche en commun d'avoir un comité des sages ou des conseillers, chargés de gérer les conflits internes à l'association. Les conseillers, parfois aussi appelés « sages », sont souvent choisis pour leur expérience et le respect qu'ils inspirent aux autres membres. En cas de conflit interne, ce sont le plus souvent ces sages qui interviennent et jouent un rôle

87 FG 12, Kindu

88 FG 15, Kalemie

de médiateurs. Ces conseillers règlent ainsi les conflits liés à l'activité économique des membres. Par exemple, un pêcheur membre de l'association de pêcheurs de Tschengue-Masina⁸⁹ explique qu'il avait pris et utilisé pendant deux semaines la pirogue d'un autre pêcheur de l'association, sans son consentement, privant ce dernier de son outil de travail. Le fautif explique que le conseiller de l'association lui a demandé de verser une amende de 10 USD à la victime, ce qu'il a accepté reconnaissant les conséquences de son acte. Dans les associations de maraîchers par exemple, les conseillers jouent également un rôle central dans le règlement des disputes liées à la délimitation des champs, évitant ainsi une escalade des tensions.

Dans certains cas, comme nous le rapporte un membre de cette même association de pêcheurs, les conseillers aident également à régler des conflits d'ordre plus personnel. Ainsi, un pêcheur explique lors du focus group qu'il a saisi le comité des sages après avoir découvert parce qu'un autre membre de l'association avait une liaison avec son épouse. Les conseillers ont alors convoqué l'autre membre, lui demandant de mettre un terme à cette liaison. De même, à Lubumbashi⁹⁰, un conseiller dans une association de boulangers explique être intervenu pour régler une vive dispute entre deux membres de l'association, en désaccord sur des questions de football.

b. Médiation entre combattants démobilisés et membres de la communauté

La majorité des associations rencontrées ont insisté sur le fait que leurs interventions en cas de conflits se limitent au cadre de leur association et que les conseillers ou président de l'association s'en remettent aux autorités locales en cas de conflit impliquant un non membre de l'association. Ces associations insistent sur le fait qu'elles ne cherchent en rien à se substituer aux autorités locales.

Bien que ne se substituant pas à ces autorités locales, les associations de combattants démobilisés jouent parfois un rôle d'atténuation de tensions potentielles entre combattants démobilisés et membres de la communauté. C'est par exemple le cas du CDDE à Kisangani, ainsi que des associations qui sont membres de cette plateforme⁹¹. Par exemple un membre d'une association d'éleveurs à Kisangani⁹² était en conflit avec un membre de la communauté au sujet de la vente

d'une bête. Finalement, l'association, dans le souci de maintenir de bonnes relations avec la communauté, a donné raison au membre de la communauté.

De manière plus générale, le président de cette plateforme à Kisangani est aussi l'interlocuteur privilégié des autorités locales en ce qui concerne les questions liées aux anciens combattants. Lors d'un entretien individuel, le président a ainsi expliqué que son rôle de leader au sein de l'association lui a permis de jouer un rôle de médiateur entre les combattants démobilisés de la région, notamment dans les premiers temps de l'arrivée des démobilisés à Kisangani, reprenant par exemple à l'ordre certains démobilisés créant des troubles à l'ordre public. Plus récemment, comme expliqué plus haut, le président de cette association joue un rôle important dans la négociation de ressources pour les activités de l'association, à qui l'État a livré des terres agricoles.

2. Participation à la vie de la communauté

a. Un souci de se rendre utile à la communauté pour améliorer l'image des démobilisés

Outre la volonté des associations de tisser des liens avec certains membres de la communauté en particulier pour accéder aux moyens de production, on note une volonté de certaines associations de contribuer pleinement à la vie de la communauté et d'améliorer l'image des combattants démobilisés.

Ainsi à Kindu, deux associations maraîchères expliquent que leur plus grande fierté est d'avoir réhabilité la route de desserte agricole, qui bénéficie à toute la communauté⁹³ et améliore l'image des combattants démobilisés auprès des autorités locales. Ainsi une dame explique : « *C'est avec notre propre argent que nous avons acheté le matériel pour améliorer la route. C'est une grande fierté: la communauté et le bourgmestre savent que nous avons refait la route pour tout le monde.* »⁹⁴ On trouve la même approche à Kale-

89 FG 1, Kinshasa

90 FG 18, Lubumbashi

91 FG 6, 7, 8 et 9, Kisangani

92 FG 7, Kisangani

93 FG 10 et FG 12, Kindu

94 FG 11, Kindu

mie⁹⁵ où une association d'éleveurs et agriculteurs explique faire des dons de sacs de riz qu'elle produit à la prison et l'hôpital local : « *Nous travaillons pour le développement, c'est comme ça que la communauté va nous accepter.* »⁹⁶

D'une manière générale appartenir à une association, y compris une association qui génère peu ou pas de revenus et qui apporte une aide limitée à ses membres reste malgré tout pour beaucoup une source de fierté. De nombreux combattants démobilisés semblent ainsi se sentir davantage membre de la communauté parce qu'ils sont membres d'une association. Un membre d'une association à Lubumbashi résume ainsi les propos de nombreuses personnes rencontrées : « Un des plus grands succès de notre association est que nous servons maintenant de modèle et d'exemple aux membres de la communauté. »

b. Les limites de la participation à la vie de la communauté: la réintégration politique incompatible avec la réintégration économique et sociale?

Redoutant d'être suspectés d'avoir des aspirations politiques, un certain nombre de membres d'associations ont spontanément souligné leur souci de ne s'impliquer d'aucune manière dans la vie politique locale ou nationale.

Les associations rencontrées à Kisangani, créées dans un contexte sensible de la campagne électorale de 2008, insistent sur le fait que leur association n'est pas politique et qu'ils refusent tout rôle politique ou de se laisser instrumentaliser. Le Président déclare ainsi qu'il est indiqué dans les statuts que les membres renoncent à avoir une activité politique.

Cette même préoccupation est mentionnée spontanément dans un focus group rencontré à Kindu⁹⁷. Plusieurs membres expliquent ainsi qu'il est important de rester en dehors de la vie politique, pour éviter de susciter la méfiance des gens. Comme l'explique un membre démobilisé de l'association « *le cadavre d'un serpent fait toujours peur.* » Toutefois, on note qu'un combattant démobilisé, membre de cette association a été élu chef de quartier. Il explique qu'il s'est fait connaître et apprécier dans son quartier en initiant des travaux d'assainissement des eaux usées, et a ainsi pu se faire accepter et occuper une position de leader dans sa communauté d'accueil. Il semble donc pos-

sible de surmonter la suspicion de la communauté, au moins pour des postes de proximité.

Conclusion

a. Les associations : de nombreux avantages pour la réintégration des combattants démobilisés

Cette étude met ainsi en lumière les avantages que présentent les associations de démobilisés pour leur réintégration. L'accès à un système d'entraide, et dans de rares cas à de plus importants revenus, sont autant d'éléments qui contribuent à la réintégration économique et sociale des combattants démobilisés. Les associations sont aussi des lieux de socialisation entre combattants démobilisés et membres de la communauté, des lieux de règlement des conflits internes, mais aussi externes, ainsi qu'un moyen pour les membres de se sentir utile, d'améliorer leur image et de contribuer à la vie de la communauté.

b. Vers une plus grande réalisation du potentiel des associations

Toutefois, il existe une marge de progression importante pour permettre à ces associations d'atteindre leur plein potentiel. Il existe en effet de réels besoins, selon les intéressés eux-mêmes en matière de formation en gestion des finances de l'association. Les associations montrent également un besoin d'accompagnement afin de faire face non seulement à la gestion quotidienne de leur activité, mais aussi aux différentes procédures administratives à entreprendre.

La procédure d'enregistrement que les associations sont encouragées à suivre leur coûte très cher et est très complexe, et les associations ne semblent en tirer qu'un avantage limité. Il serait donc particulièrement utile soit de simplifier la procédure et limiter ses coûts, soit d'apporter une aide administrative et financière aux associations des combattants démobilisés souhaitant s'enregistrer. Les agences exécutives ne sont d'ailleurs pas nécessairement les mieux placées pour assurer cet accompagnement, leurs personnels n'ayant pas toujours les connaissances adéquates en

95 FG 16, Kalemie

96 FG 18, Lubumbashi

97 FG 11, Kindu

la matière. On peut à cet égard imaginer recourir à des ONG locales spécialisées dans l'appui aux associations, comme INADES, ou encore envisager de travailler avec certaines plateformes d'associations, ayant l'expérience d'appuyer les associations dans ces démarches.

En outre, il serait important de voir dans quelle mesure il est nécessaire d'encourager les associations à s'enregistrer au niveau national. Peut-être serait-il plus judicieux, au moins dans un premier temps, de se contenter d'un enregistrement local, moins onéreux et moins complexe.

On peut également regretter le faible recours au microcrédit, observé dans les associations rencontrées. On note souvent une attitude relativement attentiste, et une tendance à compter sur des dons des bailleurs. Nous avons constaté qu'un certain nombre d'associations sont considérablement freinées dans leur développement par le manque de matériel ou de matières premières. Il serait crucial d'encourager ces associations de combattants démobilisés à accéder au microcrédit afin de pouvoir développer leur activité et créer des revenus.

Les membres d'associations ont également souvent souligné leur manque de capacités en matière de gestion. Il serait à ce titre utile de proposer des formations de base en gestion et accès aux services bancaires de base. De même, afin de faciliter l'accès à un appui ponctuel, il serait important de mettre ces associations d'ex-combattants en relation avec le tissu associatif local (Conseil Régional des ONG de Développement, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, Fédération des ONG Laïques à Vocation Économique du Congo, etc.).

Un autre obstacle au développement économique de ces associations tiens parfois à un manque de prise en compte des besoins du marché. Il ne semble ainsi pas avoir été fait d'étude de marché avant la création de la plupart de ces associations, y compris celles créées par des agences exécutives comme Caritas. Des activités économiques sont ainsi créées sans avoir de réelle évaluation des besoins locaux. Il pourrait ainsi être utile d'encourager les accompagnateurs d'associations dans le futur, à avoir une connaissance plus poussée des besoins du marché.

c. Pistes de réflexion et futures recherches

Il existe encore de nombreux points d'ombre sur ces associations de combattants démobilisés, qu'il serait intéressant de clarifier. En outre, cette étude n'a pas permis d'apporter une vision d'ensemble sur les associations en RDC, leur efficacité ou leur longévité. Il serait particulièrement important, dans les projets à venir en RDC et ailleurs, d'inclure une composante suivi et évaluation, afin d'avoir les moyens de rassembler des données simples mais essentielles. Par exemple, combien de combattants démobilisés joignent une association dans l'année qui suit la fin de leur formation ? Combien de ces associations perdurent après un an, 3 ans, 5 ans ? Combien de ces associations sont la principale source de revenus pour leurs membres ? Combien de membres de la communauté font partie de ces associations ? Combien de ces associations ont recours au microcrédit ?

Il est aussi nécessaire de rassembler davantage d'informations sur les mécanismes de gouvernance interne. Dans le cadre des focus groups il n'a pas été possible, en présence des membres et du président de l'association, de mesurer pleinement la légitimité des mécanismes le plus souvent informels de répartition des rôles et de prises de décision. Un sondage auprès des membres, pourrait aider à déterminer dans quelle mesure ils considèrent le président et les autres membres du comité directeur comme légitimes, quel est le mandat moyen, s'il existe une alternance, comment les postes se répartissent entre démobilisés et membres de la communauté, etc.

Enfin, la question plus générale de l'appui à ces associations se pose. Dans quelle mesure faut-il privilégier les associations de combattants se formant de manière relativement spontanée (mais le plus souvent encouragée), et dans quelle mesure est-il utile de forcer le destin en créant des associations rassemblant un groupe de personnes se connaissant peu ou pas, en fonction de leur lieu de résidence ? On peut aussi se demander dans quelle mesure un appui futur doit se concentrer sur des associations déjà existantes et qui montrent des signes d'efficacité (ce qui tendrait à indiquer qu'elles remplissent un besoin du marché, et a une chance de se développer), ou alors sur des associations à leurs débuts, afin d'aider à la mise en place d'un grand nombre d'associations.

Annexes

Annexe 1. Liste des personnes rencontrées

Grevisse Ditend Yav	Administrateur de Projet - UEPNDDR
Esther Shimba Mwema	Agent de Liaison UEPNDDR – Provinces de Kinshasa et Bas Congo
Valentin Dz'Tso	Chargé de la réintégration – UEPNDDR
Grégoire Ntambua	Spécialiste S & E – UEPNDDR
Guezing Kizinga	Chargé des programmes, service des urgences – Caritas développement Congo
Jean Marie Nsambu Ndombasi Mabibi	Secrétaire exécutif national – FOLECO (Fédération des ONG Laïques a Vocation Économique)
Robert Mabala Kasongo	Secrétaire général – CNONGD (Conseil National des ONG de Développement du Congo)
Sylvain Ntumba Mutuenzenzabu	Directeur National – INADES (Institut Africain de Développement Économique et Social)
Salif Guigma	Chef Projet PARSAC - FAO
Marcel Ndoko	Chef de Projet adjoint PARSAC - FAO
Stanislas Mbongo	Chef de Projet adjoint PARSAC - FAO
Julienne Mbakwa	Coordonatrice – ONG UNAPAS (Union d'Action pour la Promotion et l'Assistance Sociale)
Joseph Bondjeke Mwenindaka	Directeur Provincial Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) - Kinshasa
Jean Jacques Mayula	Chef de site à Tschuenge-Masina
Jacques Lukila	Chef de quartier à Tshuenge-Masina
Micheline Mbula	Coordinatrice (urgence) Caritas Kisangani
Frank Ekambu	Animateur Caritas Kisangani
René Sileki	Agent de liaison, UEPNDDR Kisangani
Abbé Gaspard Lukongo	Directeur du bureau Diocésaire de Caritas / Kindu
Jean Dieudonné Idumba Lukinga	Agent de Liaison, UEPNDDR Kindu
Babou Uzhuru K	Sensibilisateur UEPNDDR Kindu

François Milabjo	Superviseur de projet Caritas Kindu (Projet d'appui à la réinsertion socio-économique de 200 femmes démobilisées à Kindu)
Justine Yohali Selemani	Animatrice – aide à la régularisation des dossiers d'enregistrement des associations – Caritas Kindu
Zacharie Mimpila Bikenge	Animateur - aide à la régularisation des dossiers d'enregistrement des associations – Caritas Kindu
Isi Selemani	Chef de bureau de l'action sociale – Division provinciale du Ministère des affaires sociales - Kindu
Asami Selemani	Chef de division provinciale des affaires sociales – Division Provinciale du Ministère des affaires sociales - Kindu
François Masimango Kahosi	Superviseur Caritas - Kalemie
Jeancy Kikoti	Superviseur Caritas - Kalemie
Evariste Kasango	Chargé de projets Caritas- Kalemie
Innocent Mirindi	Agent de Liaison UEPNDDR - Lubumbashi
Justin Mashoko	Chef sous bureau FAO Sud Katanga

Annexe 2. Questionnaire Focus Groups

Objectifs	Questions
<p>Travail de l'association</p> <p>A quoi sert-elle ? Quel est son objectif ? Quels sont ses rôles en dehors de la sphère économique ?</p>	<p>Ce que fait l'association en général</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel est le but de votre association ? - Est-ce que selon vous elle atteint son but ? - Pourquoi ? Comment ? - Combien de membres ? - Est-ce que vous appartenez à d'autres associations ? - Est-ce que l'association fait partie d'un réseau d'associations ? <p>Ce que fait l'association pour ses membres (domaine économique mais aussi au delà)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les avantages d'appartenir à cette association ? - Quels sont les inconvénients ?
<p>Formation des associations</p> <p>→ Il s'agit ici de comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comment se créent ces associations - qui/quel contexte est à l'origine de leur création - pourquoi civils et/ou démobilisés deviennent membres - quels appuis extérieurs contribuent à leur création 	<p>Comment l'association s'est-elle formée ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiative de civils ? - Initiative de démobilisés ? - Processus initié spontanément ? / appui de l'UEPNDD ? (quel type d'appui ?) <p>Questions pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que vous trouvez qu'il existe un bon équilibre de membres au sein de l'association (demob/civils, mais aussi autres catégories) - Est ce qu'il y a des avantages à avoir une association avec seulement civils/ seulement demob ? - Pourquoi ne pas avoir décidé de rester en dehors de toute association ? (réintégration seule versus collective ?) - Avez-vous été dans une autre association avant ? Pourquoi n'y êtes vous plus ?

Demobilisés :

Est-ce que les agences exécutives vous ont poussé à vous associer ?
(décision libre de joindre une association ou pression ?)

Avez-vous essayé de vous réintégrer seul ?

Pourquoi est-ce que cela n'a pas fonctionné ? = financements ? clients ?
transports ?

Civils :

Est-ce qu'il y a eu des pressions extérieures pour vous associer avec des
démobilisés ? (politiques, communauté, autres)

Scenario 1 – Association créée par civils

Questions pour civils

- Pourquoi ont-ils des démobilisés parmi leurs membres ?
- Quels sont les avantages pour ces associations de s'ouvrir aux démobilisés ? (quel savoir faire / ressources financières / ressources sociales apportent-ils ?)
- Est-ce que les gens qui ne sont pas invités à joindre auraient pu constituer une menace économique ?
- Est-ce que vous avez refusé l'entrée dans l'association à certaines personnes ? Qui étaient ces personnes ? Pourquoi ? (ces personnes étaient-elles des démobilisés ? (restriction à seulement certains groupes armés par exemple ?)

Questions pour démobilisés

- Pourquoi êtes-vous entré dans cette association ?
- Quelles étaient les options à l'époque (autres associations ? Pourquoi choix de celle-ci en particulier) ?
- Avez-vous pensé à créer votre propre association de démobilisés ?
- Comment êtes-vous entré en contact avec l'association la première fois ? Qui a pris l'initiative du contact ?
- Connaissez-vous personnellement certains des membres ?

Scenario 2 – Création par civils et démobilisés

- Par quel processus civils et démobilisés se sont mis ensemble pour créer leur association ?

Liens personnels ?

Liens professionnels ?

Entremise extérieure pour les rassembler ?

- Quelles étaient les autres options à l'époque ?

Scenario 3 – Création par démobilisés

- Pourquoi créer une association de démobilisés ?
- Est-ce que les civils sont admis ? Est-ce qu'ils demandent à devenir membres / est-ce que vous les contactez ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Si non, pourquoi une association exclusivement de démobilisés ? - Tous les démobilisés (quel que soit leur ancien groupe armés) sont-ils admis ? - Quel est l'avantage de rester entre démobilisés ? - Quels seraient les avantages d'ouvrir l'association aux civils ?
<p>Raisons pour rejoindre une association économique</p> <p>(redondant avec certaines questions précédentes – mais centré sur les participants qui ont rejoint l'association après sa création)</p> <p>→ Identification du push/pull factor: quels éléments poussent les civils/combattants à entrer dans une association et à ne pas rester en dehors.</p>	<p>Informations sur information avant de devenir membre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que saviez-vous des associations/ de celle-ci en particulier avant de devenir membre ? - Comment avez-vous eu ces informations ? - Est-ce qu'il y a des informations que vous auriez voulu avoir / que vous avez reçues et qui étaient utiles ? <p>Pourquoi devenir membre ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raisons personnelles ? - Économiques ? - Qu' auriez vous fait si vous n'aviez pas pu rejoindre cette association en particulier ? Une association en général ? - Pourquoi le choix de cette association en particulier ?
<p>Gouvernance à l'intérieur de l'association</p> <ul style="list-style-type: none"> → civils et démobilisés égaux ? → conditions d'accès ? → procédures formelles/informelles 	<p>Pour les associations regroupant à la fois civils et ex-combattants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel est le rôle de chacun dans l'association ? (en d'autres termes, est-ce que les démobilisés et civils sont égaux au sein de l'association ?) - Quelles est la structure : est-ce qu'il y a un président, etc. ? <p>Pour toutes les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment est organisée l'association ? - Comment devient-on membre (frais d'entrée, apports en nature, gratuit ?) - Est-ce que l'association accepte les hommes et les femmes ? Si femmes non acceptées : pourquoi ? Si femmes acceptées : - Est-ce que les frais pour devenir membre sont les mêmes pour les hommes et les femmes ? - Est-ce que l'association accepterait d'avoir une présidente ? - Comment est financée l'association ? - Est-ce que les membres élisent le président ? - Est-ce qu'il y a un secrétaire qui s'occupe des comptes ? - Qui organise les réunions ? - A quelle fréquence vous réunissez-vous ? - De quoi parlez-vous dans les réunions ? - Est-ce que ces réunions sont utiles ? (pensez-vous qu'il faudrait plus / moins de réunions ?)

	<ul style="list-style-type: none"> - Qui représente l'association (par ex. si je veux essayer d'en savoir plus sur l'information et que je ne peux rencontrer qu'une seule personne, qui dois-je aller voir ?) - Qui prend les décisions ? - Est-ce qu'il y a parfois eu des conflits au sein de l'association ? (désaccords sur des décisions à prendre) ? - A quel sujet ? - Comment on a tranché ? - Est-ce qu'il y a eu un vote ? - Est-ce que ceux qui n'étaient pas d'accord ont accepté le résultat du vote ? - Est-ce que certains conflits ont commencé/ se sont étendu à l'extérieur de l'association ? - Voyez-vous les autres membres (essayer de distinguer civils/démobilisés) en dehors des réunions et des activités de l'association ? - Si un de vos proches meurt, allez vous inviter certains membres de l'association à l'enterrement (ou trouver un exemple plus approprié peut être) - Si vous avez besoin d'argent, allez-vous en emprunter à quelqu'un de l'association ou à quelqu'un d'autre (famille, amis) - Réintégration = participation aux travaux communautaires ? Activités sportives ? Activités religieuses ?
<p>Difficultés / résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les principales difficultés auxquelles votre association fait face ? - Comment ces difficultés pourraient-elles être surmontées ? - Est-ce que votre association a reçu de l'aide (formation, conseils, financements, etc..) ? - Est-ce que cette aide a été utile ? Pourquoi ? - Quels autres types d'aide (NON FINANCIERE) pourraient aider votre association ? - Quels types de formations vous sembleraient utiles ?

Annexe 3. Associations de combattants démobilisés : récapitulatif des 26 associations rencontrées

Nom association	FG	Localité	Activité principale	Date création	Assoc créée par Démob ou Communauté	Nombre de membres			Nombre de membres FG	Enregistrement	Entraide sociale	Génère revenus collectifs redistribués régulièrement (≥5 USD/mois)
						Total	Démob.	Communauté				
Association pêcheurs de Tschuenge-Masina	1	Kinshasa	pêche	2005	C	44	9	35	37	X	X	
Association des maraîchers de Tschuenge-Masina	2	Kinshasa	maraîchage	2006	C	15	8	7	19 (Assoc + sympathisants)	X	X	
Association Multi-Grâces	3	Kinshasa	Association de femmes (restaurant)	2010	D	25	25	0	5			
Association Espoir	4	Kinshasa	Association de femmes (agriculture)	2010	D	25	25	0	5			
Association Grâce à Dieu	4	Kinshasa	Association de femmes (agriculture)	2010	D	29	29	0	4			
Briqueterie Volcan	5	Kinshasa	Briqueterie - Maçonnerie	2010	D	16	10	6	7	En cours		Facilite l'accès à l'emploi individuel
Cercle des Démobilisés pour le Développement et l'Entraide (CDDE)	6	Kisangani	Plateforme	2008	D	550	300	250	14	En cours	X	N/A
Groupe des Éleveurs Démobilisés et Paysans Associés (GEDPAYA)	7	Kisangani	Élevage (membre plateforme CDDE)	2009	D	25	20	5	12		X	

Nom association	FG	Localité	Activité principale	Date création	Assoc créée par Démob ou Communauté	Nombre de membres			Nombre de membres FG	Enregistrement	Entraide sociale	Génère revenus collectifs redistribués régulièrement (≥ 5 USD/mois)
						Total	Démob.	Communauté				
Groupe des briquetiers de Kisangani (GBK)	8	Kisangani	Briqueterie (membre plateforme CDDE)	2009	D	14	11	3	4		X	
Groupe Uni de Savonnerie (GUSA)	8	Kisangani	Savonnerie (membre plateforme CDDE)	2009	D	20	17	3	3		X	
Groupe Associé des Menuisiers (GAMEN)	8	Kisangani	Menuiserie (membre plateforme CDDE)	2009	D	23	20	3	3		X	
Groupe des Couturiers Associés (GCA)	9	Kisangani	Couture (membre plateforme CDDE)	2009	D	25	20	5	5		X	
Groupe des Boulangers et Vulnérables Associés (GBVA)	9	Kisangani	Boulangerie (membre plateforme CDDE)	2010	D	25	10	15	4		X	X
Association des mamans Neema (Grâces)	10	Kindu	Maraîchage Pisciculture Élevage	2009	D	23	21	2	13	Acte notarial	X	
Association des Jeunes pour le Développement (Association Amkeni Vijana Kwa Maendeleo – AVIKAM)	11	Kindu	Menuiserie Charpenterie	2010	D	12	8	4	10	En cours (dossier déposé pour acte notarial)	N/D	X
Association Missekwa Umoja	12	Kindu	Agriculture, élevage, pisciculture	2005	D	60	26	34	13	X	X	
Association des Couturiers avec Soins	13	Kindu	Couture	2010	D	13	10	3	10	N/D	X	X

Nom association	FG	Localité	Activité principale	Date création	Assoc créée par Démob ou Communauté	Nombre de membres			Nombre de membres FG	Enregistrement	Entraide sociale	Génère revenus collectifs redistribués régulièrement (≥5 USD/mois)
						Total	Démob.	Communauté				
Solidarité pour les ex-combattants pour le développement des communautés du Tanganyika	14	Kalemie	Boulangerie	2007	D	18	10	8	10	Acte notarial (procédure d'enregistrement au district en attente.	X	
Association Maendeleo (Association pour le développement)	15	Kalemie	Élevage et agriculture	2007	D	28	15	13	12		X	
ADDVK (Association pour le Développement des Démobilisés Vivant à Kalemie)	16	Kalemie	Éleveurs et agriculteurs	2008	D	56	27	29	10	X	X	
Association Umuja Wetu (Amour Familial)	17	Kalemie	savonnerie	2010	D	25	20	5	5	N/D	X	X
Association des Boulangers de Kigoma (ABK)	18	Lubumbashi	Boulangerie	2008	D	17	14	3	9		X	
Ligue pour l'Encadrement des Blessés de Guerres et Démobilisés (LEBLED)	19	Lubumbashi	Plateforme	2007	D	800	600	200	21	Acte Notarial	X	
Association des Mécaniciens et Quado	20	Lubumbashi	Mécanique Réparation pneus	2010	D	15	12	3	12		X	X
Association COPAGRIEL – Coopérative agricole et élevage	21	Likasi	Agriculture	2010	D	154	114	40	19		X	

Nom association	FG	Localité	Activité principale	Date création	Assoc créée par Démob ou Communauté	Nombre de membres			Nombre de membres FG	Enregistrement	Entraide sociale	Génère revenus collectifs redistribués régulièrement (≥5 USD/mois)
						Total	Démob.	Communauté				
Association d'agriculteurs Aitengwa	22	Likasi	Agriculture	2008	C	335	306	29	21		X	
TOTAUX												
26 associations	22	6				2392	1687	705	268	Complet = 4/26 Acte notarial procédure cours = 6/26 Enregistré ou en cours = 10/26	Total : 20/26 Associations de plus de 1 an : 16/16	5/26
										Enregistré ou en cours : Plus de 2/5	Presque 4/5 au total Toutes les associations de plus de un an	Moins de 1/5

Bibliographie sélective

- Body, Tom and Brown, Susan, 2005. "Reintegration of Combatants through Micro-Enterprises", Canadian Peacekeeping Press.
- Boersch-Supan, Johanna, 2009. "What the Communities Say. The Crossroads Between Integration and Reconciliation: What Can be Learned from the Sierra Leonean Experience?" CRISE Working Paper n. 63.
- Direction de la Planification des Statistiques Scolaires, Kinshasa, aout 2001.
- Doyle, Karen. "Microfinance in the Wake of Conflict: Challenges and Opportunities." Micro-Enterprise Best Practices Project, USAID, 1998
- Kaldor, Mary and Vincent, James, 2006. "Evaluation of UNDP Assistance to Conflict-Affected Countries. Case Study: Sierra Leone". UNDP, Evaluation Office.
- Humphreys, Macartan and Weinstein, Jeremy, 2005. "Disentangling the Determinants of Successful Demobilization and Reintegration", paper presented at the annual meeting of the American Political Science Association, Washington DC.
- INADES- Formation-Congo, 2000. « Créer et gérer une association paysanne »
- Lelart, Michel, 1989. « L'épargne informelle en Afrique. Les Tontines Béninoises », *Tiers Monde*, 30 (118), p. 271-298.
- Lemasle, Natacha, 2010. *Combatants' Disarmament. Do Command and Control Matter? A Comparison of Sierra Leone and Liberia* (Dissertation draft).
- OCHA, *Guide Pratique pour la constitution des ONG en République Démocratique du Congo*.
- Peters, Krijn, 2007. "From Weapons to Wheels: Young Sierra Leoneans ex-combatants become taxi-riders", *Journal of Peace, Conflict and Development*, 10, p. 1-23.
- Peters, Krijn, 2006. *Footpaths to Reintegration: Armed Conflict, Youth and the Rural Crisis in Sierra Leone*. (Dissertation draft).
- Pugel, James, 2007. "What the fighters Say. A Survey of Ex-Combatants in Liberia." February-March 2006. UNDP report.

- Servet, Jean Michel, 1990, « Les Tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique », In Lelart, Michel, La Tontine, John Libbey Eurotext, Paris, p. 267-279.
- Shaw, Rosalind, 2002. "Demobilizing Memory: Truth, reconciliation, and the Unmaking of War in Sierra Leone", Unpublished report for the John D. Catherine and T. Macarthur Foundation.
- Sondage d'Opinion sur la Perception de la Pauvreté par la Population du Congo, 2005.
- Stavrou, Aki et al., 2003. Tracer Study and Follow-Up Assessment of the Reintegration Component of Sierra Leone's Disarmament, Demobilization and Reintegration Program, Center for Sustainable Livelihoods, University of Ireland, Cork.
- The United Nations. 2000. "Report of the Secretary General, The role of the United Nations Peacekeeping in disarmament, demobilization and reintegration" (S/2000/101).

